

L'Action NATIONALE

Volume LXXVII, numéro 1, septembre 1987

**IL Y A 50 ANS: «NOTRE ÉTATS FRANÇAIS...»
(page 5)**



20 ans après sa mort, 50 ans après sa profession d'espérance en un État français, Lionel Groulx inspire toujours ceux et celles qui militent pour un Québec français.

La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

Président du Conseil: Yvon Groulx	Directeurs: Richard ARÈS Thérèse BARON André BEAUCHAMP René BLANCHARD	Alban JASMIN Marcel LAFLAMME Jean-Marc LÉGER Georges MEYERS
Vice-président: Delmas Lévesque	Paul-A. BOUCHER Jacques BOULAY Guy BOUTHILLIER Michel BROCHU Louise C.-BROCHU	Denis MONIÈRE Jacques-Yvan MORIN Anna L-NORMAND Jean-Marcel PAQUETTE Charles POIRIER
Secrétaire: Gérard Turcotte	Marcel CHAPUT Jean-Charles CLAVEAU	Juliette RÉMILLARD Gilles RHÉAUME Jean-Jacques ROY
Trésorier: Jean Genest	Claude DUGUAY Pierre DUPUIS Philippe GÉLINAS	André THIBAUDEAU

L'Action Nationale

Revue d'information nationale, dont les origines remontent à 1917, *l'Action Nationale* est la plus ancienne publication nationaliste du Québec.

Fondation Esdras Minville

Créée en 1975, la Fondation Esdras-Minville recueille des fonds destinés à des activités nationales, notamment en assurant la permanence de la publication de *l'Action Nationale*.

Éditions de l'Action Nationale

Par son service d'éditions, *l'Action Nationale* permet la publication et la diffusion d'ouvrages traitant de questions nationales.

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
(514) 845-8533

l'Action **NATIONALE**

Volume LXXVII, numéro 1, septembre 1987

TABLE DES MATIÈRES

GÉRARD TURCOTTE:	Éditorial	3
YVON GROULX:	Il y a 50 ans: «Notre État français...»	5
NICOLE BOUDREAU:	Le Québec en pleine mutation ..	7
ANDRÉ BEAUCHAMP:	En célébrant notre culture	14
NICOLE BOUDREAU:	Une page d'histoire et de patriotisme	18
JEAN-LOUIS BOURQUE:	Regards sur la francophonie	21
ROSAIRE MORIN:	Hydro-Québec était-elle nécessaire?	27
RASSEMBLEMENT JURASSIEN:	Le Jura ne survivra qu'au prix d'une natalité suffisante	34
JEAN-CHARLES CLAVEAU, M.D.	L'homogénéité ethno-culturelle du Saguenay-Lac Saint-Jean (2) .	36
JEAN-DENIS ROBILLARD:	Ottawa centralisateur	48
ROSAIRE MORIN:	En marge de l'actualité nationale Au fil de l'économie	62 67
MAURICE LABEL:	Les 50 ans de Fides	71
LA DIRECTION:	Deux nouveaux livres de Marcel Laflamme	75
ROSAIRE MORIN:	Section économique	77
	Des trouvailles et des réussites merveilleuses	79
	Des milliers de jeunes condamnés au sous-prolétariat ..	87

Les collaborateurs et collaboratrices de L'ACTION NATIONALE sont seuls responsables des idées et des opinions exprimées dans leurs articles.

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: GÉRARD TURCOTTE

Administrateur: JEAN GENEST

Administrateur-adjoint: DONAT PLANTE

Secrétaire: MONIQUE TREMBLAY

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	25,00\$	45,00\$
Autres pays	30,00	50,00
Abonnement de soutien	35,00	

«Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le *Canadian periodical index* depuis 1948 et dans *Point de repère*, publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans l'*Index analytique* et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans *Radar* et dans *Périodex*».

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque nationale, 2^{ème} trimestre 1981

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
845-8533

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162

Éditorial

par GÉRARD TURCOTTE

L'ACTION NATIONALE, dont le véritable créateur est le chanoine Lionel Groulx, est une revue nationaliste, publiée par la Ligue d'action nationale, depuis bientôt cinquante-cinq ans, mais en réalité depuis soixante-dix ans, si l'on tient compte de ses origines dans L'ACTION FRANÇAISE, fondée en 1917, dont elle a pris la relève en 1933.

Cette exceptionnelle longévité dans ce champ si peu occupé de l'expression de la pensée nationale mérite à elle seule qu'on apporte à l'ACTION NATIONALE l'appui nécessaire à sa survie, à son expansion et à son rayonnement. Cet appui prend particulièrement la forme d'un abonnement. Sa longévité, l'ACTION NATIONALE la doit d'abord aux Groulx, Minville, Angers, Laurendeau, Genest et à leurs nombreux collaborateurs qui, depuis les années vingt, ont su si bien exprimer et alimenter le nationalisme québécois, sous ses différents aspects.

Sa survie, l'ACTION NATIONALE la doit aussi en grande partie à la fidélité de ses abonnés et lecteurs qui ont régulièrement contribué, et contribueront toujours, à l'équilibre de sa situation financière, notamment par leur contribution annuelle à la Fondation Esdras-Minville, dont les revenus assurent la permanence de sa publication. Notre REVUE survit toujours, sans aucune subvention, alors que tant d'autres disparaissent, malgré, dans bien des cas, d'importantes aides financières gouvernementales et autres.

Avec le présent numéro reprennent les activités de la Ligue et de sa revue pour 1987-88. Cette année marque pour nous deux importants anniversaires: le soixante-quinzième de la fondation de la Ligue des droits du français, premier nom du groupement devenu plus tard la Ligue d'action nationale et le soixante-dixième du lancement, de L'Action française, première appellation de la revue. Une réception de La Ligue, prévue pour le

début d'octobre, soulignera ces deux anniversaires. Sont également prévus pour l'automne des rencontres avec les médias, pour mieux faire connaître la Ligue et la revue et le lancement d'une vaste campagne d'abonnements et de publicité.

D'autre part, une plus grande ampleur sera donnée à la souscription annuelle de la Fondation Esdras-Minville.

Le succès de ces diverses activités nécessite la collaboration, non seulement des membres de la Ligue, mais aussi des lecteurs et amis de l'Action Nationale. L'expérience du passé nous démontre que nous pouvons toujours compter sur cette collaboration.

IL Y A 50 ANS: «Notre État français...»

par YVON GROULX,
président de la Ligue d'action nationale

Le communiqué ci-dessous, émis par la Ligue pour rappeler le 50^e anniversaire de «Notre État français, nous l'aurons» du chanoine Groulx, a été publié par plusieurs journaux le jour même de cet anniversaire, soit le 29 juin.

La Ligue d'action nationale rappelle aux Québécois que le 29 juin 1987 marque le cinquantième anniversaire du cri prophétique du chanoine Lionel Groulx: «Notre État français, nous l'aurons.»

En effet, le 29 juin 1937, dans le cadre du deuxième Congrès de la langue française, le chanoine Lionel Groulx lançait la déclaration suivante qu'il qualifia lui-même de «profession d'espérance»: «Notre avenir nouveau, la jeunesse la plus intelligente, la plus allante, la plus décidée, le porte déjà dans ses yeux. J'espère avec tous les espérants d'aujourd'hui. Qu'on le veuille ou non, notre État français, nous l'aurons jeune, fort, rayonnant et beau, foyer spirituel, pôle dynamique pour toute l'Amérique française. Nous aurons aussi un pays français, un pays qui portera son âme dans son visage.»

Cinquante ans après cette déclaration et vingt ans après la mort de son auteur, nous n'avons malheureusement pas encore le véritable État français que souhaitait ce grand Patriote, ancien président de la Ligue d'action nationale, âme de la prise de conscience nationale du Québec et maître à penser de trois générations de Québécois.

La profession d'espérance que prononçait le chanoine Groulx au II^e Congrès de la langue française, les Québécois ont toutes les raisons de la réitérer, nonobstant la démission et la

désaffection qui habitent et orientent un trop grand nombre de dirigeants et divers secteurs de la population.

La désapprobation et l'indifférence des élites de l'époque ont accueilli la déclaration en 1937, mais le Québec est devenu depuis, malgré les sceptiques et les opposants «un pays français», un pays qui veut «porter son âme dans son visage».

En 1987, à l'heure de la francophonie internationale, la création d'un État français au Québec demeure plus impérieuse qu'elle l'était en 1937, pour assurer non seulement la survie, mais surtout le développement, le progrès et le rayonnement de la nation québécoise, sans être soumise constamment aux intérêts et aux décisions d'une majorité étrangère. La profession d'espérance du chanoine Lionel Groulx, la Ligue d'Action nationale invite tous ses compatriotes à la réitérer avec elle pour qu'un jour prochain, avant la fin du XX^e siècle, les Québécois puissent maîtriser et orienter, selon leurs intérêts et leur génie propre, tous les secteurs de leur vie collective: «Qu'on le veuille ou non, notre État français, nous l'aurons, nous l'aurons jeune, fort, rayonnant et beau, foyer spirituel, pôle dynamique pour toute l'Amérique française.»



**DEVENEZ MEMBRE
DE SOUTIEN
DU MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
EN SOUSCRIVANT DEUX DOLLARS (ou plus).
VOTRE CARTE DE MEMBRE
VOUS PARVIENDRA SANS DÉLAI.**

**LE MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
82 rue Sherbrooke Ouest
Montréal H2X 1X3
tél. 845-8533**

Le Québec en pleine mutation

par NICOLE BOUDREAU

Note de la rédaction

Texte du rapport du Mouvement National des Québécois, présenté par Nicole Boudreau, présidente générale de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, lors de la IX^e Conférence des communautés ethniques de langue française, tenue à Bruxelles en juillet 1987.

Au Québec, avec l'état actuel des choses, s'il est une question que nous nous posons souvent, c'est bien: «Que sont nos militants devenus?» Ici, à l'étranger, j'imagine que l'on doit souvent se demander: «Mais qu'est donc le Québec devenu?»

Pour ceux et celles qui assistaient à la dernière Conférence des communautés ethniques de langue française, qui se tenait à Trois-Rivières, au Québec, en août 85, ceux-là se rappelleront avoir fait connaissance avec le peuple québécois, ce peuple que l'on dit accueillant, chaleureux, peuple de parlants français d'Amérique, différent et fier de sa différence. C'est incroyable, ce que les choses peuvent changer en deux ans. Pas le peuple, bien sûr, lui est toujours le même, ouvert et merveilleux, non: ce qui a changé, c'est son appellation.

Désormais, quand vous établirez des liens avec le Québec et surtout avec ses habitants, croyez-le ou non, ce n'est plus au peuple québécois que vous vous adresserez, mais à une vague société distincte, statut que nos gouvernants se vantent de nous avoir obtenu avec l'insertion du Québec à la Constitution canadienne, ce justement contre quoi ont porté les récents efforts du Mouvement National des Québécois.

En effet, depuis cette Conférence tenue à Trois-Rivières, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, le peuple du Québec expérimente chaque jour la pénible expérience d'une commu-

nauté nationale dépossédée des instruments de son développement. Les données évoluent à une vitesse effarante. Le Québec vit présentement une profonde métamorphose, une mutation qui le rendent méconnaissable à plusieurs égards et cela dans un avenir très rapproché, et qui à notre avis compromettent grandement son caractère français. Le Québec d'aujourd'hui, qui annonce celui de demain, est bien différent de celui d'hier. L'espoir qui avait porté notre peuple depuis quelques générations a été sérieusement secoué au lendemain du référendum de libre-disposition de 1980, et dont vous connaissez certainement l'issue et cela, même si la moitié des Francophones avait alors répondu OUI à la fameuse question. Un effort aussi intense, aussi soutenu n'ayant pas abouti au résultat espéré, beaucoup se sont découragés, le désabusement et l'amertume ont gagné nos troupes et ont trop souvent remplacé l'énergie et la combativité. Malgré ce triste constat, les sociétés nationales ne lâchent pas prise pour autant et, loin de baisser les bras, continuent leur action d'éducation populaire entreprise il y a maintenant plus d'un siècle et demi. Mieux vaut se le dire franchement, chez nous toutes les luttes, tous les combats sont à reprendre et ce, dans des perspectives nouvelles. Le Mouvement National des Québécois, en cette rencontre privilégiée de la francophonie, réitère sa conviction profonde, inébranlable et irréversible que seule l'indépendance politique de notre peuple lui permettra d'envisager sereinement l'avenir et surtout confèrera à cet avenir un caractère de pérenité et cela dans son essence même: une communauté forte, vivante, dynamique et francophone. Mais, admettons-le, notre situation est grave. Le Québec a un des taux de natalité les plus faibles de tout l'Occident, c'est donc dire que notre population ne se renouvelle pas. Dans cent ans, selon les démographes, les Francophones ne constitueraient plus que 12% de la population du Québec. L'alarme est sonnée! Il faut, par tous les moyens, sensibiliser nos compatriotes à cette inquiétante réalité. Les «Francophones» d'Amérique atteignent les sommets de l'assimilation et cela, au Québec même. Si les naissances, grâce à une politique familiale vigoureuse, n'augmentent pas sensiblement, le peuple du Québec disparaîtra en allant rejoindre au cimetière des nations les collectivités qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas su résister à l'assimilation. Voilà où nous en sommes, à la veille de l'an deux mille. Un redressement rapide s'impose. Toute la

nation est directement concernée par ce dossier et notre gouvernement aussi, qui selon nous est loin d'être à la hauteur, y va d'une politique à courte vue, nettement insuffisante et peu soucieuse des effets désastreux de l'état actuel des choses.

Mais, comment établir les balises d'une bonne politique familiale, alors que notre assemblée nationale ne détient à ce chapitre que peu de pouvoir? Au Québec, on a beau voter les lois les meilleures pour répondre à nos préoccupations, il demeure pratiquement impossible de les appliquer, plusieurs compétences législatives étant à Ottawa. Cette mise en situation nous conduit immédiatement au cœur du problème québécois. Comment empêcher que les arrivants, les immigrants et ces réfugiés politiques que nous voulons accueillir avec générosité, s'intègrent, comme ils le font majoritairement dans le moment, à la langue et à la culture de la minorité anglaise, minorité au Québec, mais majorité au Canada et en Amérique, sinon par l'indépendance politique? Au Québec en 1985, sur 123 000 immigrants qui abandonnaient leur langue d'origine pour en emprunter une autre, plus de 114 000 adhéraient à l'anglais. Nous avons cru, comme plusieurs, que la Loi 101, adoptée en 1977, viendrait corriger cette distorsion. Force nous est de constater que la Charte de la langue française, parrainée par le courageux docteur Camille Laurin, n'existe à toutes fins pratiques plus. Les tribunaux contrôlés par Ottawa sont venus systématiquement invalider chacun des chapitres de cette Loi 101 essentielle à notre survie collective. Les Anglophones du Québec et les Allophones aussi, ceux-là même que nous avons accueillis à bras ouverts, réunis dans leur association «Alliance Quebec», qui reçoit chaque année des millions de dollars du gouvernement fédéral pour anéantir notre législation linguistique, ne cessent d'accumuler des victoires, et cela avec la complicité à peine voilée de l'équipe gouvernementale dirigée par Robert Bourassa et contrôlée par la minorité anglaise. En somme, afin que vous compreniez ce qui est advenu à la Charte de la langue française, il vous suffit de retenir que l'anglais est redevenu tout à fait légal, puisque constitutionnel dans l'éducation, dans le travail, dans le commerce, dans la justice et au parlement. Croyez-le ou non, à certains égards, nous sommes revenus en arrière de plus de trente ans. Exactement comme si la Loi 101, cette loi démocratique et essentielle, je le répète, n'avait jamais existé. Tous les jours, au Qué-

bec, près de 30% de nos gens doivent travailler en anglais. Aussi, des dizaines de milliers de personnes constatent avec humiliation à quel point le français est ignoré et méprisé et pourtant, c'est la langue de la majorité. La lutte pour un Québec français est loin d'être achevée: au contraire, elle devient de plus en plus difficile, mais de plus en plus nécessaire. Heureusement, le sentiment populaire, quant à lui, malgré l'apathie et une certaine forme de léthargie post-référendaire, demeure profondément attaché à la langue et à la culture française. C'est sur cette conviction que s'appuie toute la démarche indépendantiste de sensibilisation quant à l'urgence pour notre peuple de se doter d'un pays.

La question des pouvoirs est sans aucun doute la plus importante pour une collectivité. Le dossier constitutionnel retient actuellement l'attention de nos Sociétés et aussi d'une partie toujours croissante de notre population, comme je vous le disais précédemment. Le processus de réintégration du Québec à la constitution canadienne est bel et bien enclenché. Il faut rappeler qu'après le référendum de 1980, le gouvernement fédéral, alors dirigé par Pierre Elliot Trudeau, a réussi, sans l'accord du Québec, à rapatrier le texte constitutionnel de Londres à Ottawa. Le Canada Bill, qui remplace le British North America Act de 1867, a eu comme effet direct d'anéantir la Loi 101 et aussi de retirer au Québec des droits séculaires. Le gouvernement québécois d'alors a refusé de joindre la nouvelle constitution. En 1984, les Libéraux ont été défaits par les Conservateurs de Brian Mulroney qui ont recueilli, grâce, dit-on, à l'appui des péquistes, un nombre record de sièges au Québec. Fait sans précédent; fédéralisme renouvelé? Nouvelle vision? Plusieurs, animés d'une naïveté inqualifiable, l'ont pourtant cru. Le gouvernement de René Lévesque a dès lors proposé lui-même un projet d'accord constitutionnel. Vous comprenez maintenant ce que nous voulons dire, quand nous affirmons «que les temps ont bien changé au Québec». Après le départ de René Lévesque de la politique active, des élections générales ont ramené au pouvoir les Libéraux dirigés par Robert Bourassa qui est devenu premier ministre pour une troisième fois. Depuis maintenant quelques mois, le gouvernement du Québec s'est entendu avec Ottawa et les provinces anglophones pour réduire les droits inaliénables de notre peuple. Selon cet accord, que l'on dit historique et que

nous rejetons de toutes nos forces, nous ne sommes plus un peuple, mais plutôt une insignifiante «société distincte». Voilà le recul national le plus important que nous ayons connu. Quels sont, en droit international, les pouvoirs d'une «société distincte»? Vous le savez comme nous, nous sommes un peuple, une nation au sens historico-politique du terme. Nous avons un cheminement commun, un territoire auquel nous nous identifions, une culture, c'est-à-dire une façon d'être bien à nous, dont une langue commune qui nous distinguera toujours du reste du continent. Nous ne sommes pas une simple «société distincte», nous sommes un peuple qui, comme tous les peuples de la terre, aspire à la liberté et à l'indépendance! La nouvelle constitution nous est étrangère et elle le sera toujours. Les sociétés nationales ont connu, depuis leur fondation en 1834 par Ludger Duvernay, quatre régimes constitutionnels qu'elles ont toujours rejetés, en ce que leur caractéristique commune visait à assimiler à l'élément anglophone le peuple canadien-français, le peuple québécois. Lors d'une Commission parlementaire récente où le gouvernement, dans un simulacre de consultation, daignait consacrer quelques heures pour entendre des groupes sélectionnés par lui, le Mouvement National des Québécois a déposé un mémoire fort remarqué où est rappelée la trame historique de notre évolution constitutionnelle.

Malgré une opposition féroce et constante des principaux groupes de pression du Québec, le gouvernement s'est empressé de bâcler le dossier constitutionnel. Les grandes centrales syndicales, de concert avec les sociétés nationales, les artistes et les écrivains, ont réaffirmé leur profond désaccord avec les démarches entreprises par notre gouvernement en matière constitutionnelle. Mais le temps presse pour les fédéralistes, les grands journaux du Canada anglais l'ont reconnu. «Favorisons l'adhésion du Québec au Canada Bill, jamais les demandes n'ont-elles été aussi faibles» titrait l'influent *Globe and Mail* de Toronto. Jamais la conjoncture politique pour régler le cas du Québec une fois pour toutes n'a-t-elle paru aussi favorable à la majorité anglaise de ce pays artificiel qu'est le Canada. Dans deux ou trois ans, espèrent les fédéralistes, tout sera consommé, le Québec sera encarcanné dans une structure politique de laquelle il sera bien difficile de sortir, d'autant plus difficile que dans quel-

ques générations les Francophones ne seront qu'une des minorités décroissantes du Canada anglais et de l'Amérique.

Les peuples francophones d'Amérique ont de lourdes responsabilités sur les épaules. La langue française connaît de sérieux problèmes de l'autre côté de l'Atlantique. Cet automne, se tiendra au Québec le deuxième Sommet de la francophonie. Les Francophones d'Amérique et du monde entier doivent se concerter afin de planifier leur contribution à cette rencontre internationale. Le gouvernement du Québec, avec le premier ministre en tête, prétend représenter les aspirations du peuple québécois en participant à ce Sommet. En réalité, rien n'est plus faux. On assistera, au Québec, à une véritable opération-maquillage où le bilinguisme, qui se généralise pourtant depuis l'arrivée de l'équipe Bourassa, sera camouflé sous des artifices qui tenteront de berner toute la francophonie. Les premiers ministres du Québec et du Canada referont l'exercice des «villages de Catherine de Russie». En montant de toutes pièces des situations qui voudront tromper les perceptions des chefs d'États et de gouvernements des communautés francophones, ce qui nous tient lieu de dirigeants politiques poussera l'audace jusqu'à s'instituer comme grand défenseur de la langue et de la culture française. Une francophonie de façade, voilà ce qui sera affiché, lors de ce sommet.

Voilà, en quelques pages, ce qui arrive à ce Québec de la fin du 20^e siècle! Ce peuple, comme tous les peuples, s'interroge sur les difficultés qu'il éprouve à une époque où les distances et le temps s'échappent à la vitesse de l'ordinateur. Nous sommes conscients des grands dangers qui menacent l'humanité, comme le nucléaire et la pollution suicidaires. Les années présentes et à venir sont celles de la transformation, de la mutation. Le peuple du Québec, malgré la mode individualiste, ne doit pas chercher ailleurs qu'en lui-même la source qui lui permettra de reprendre et d'achever son combat pour la vie!

Il y a quelques années, un film de chez nous titrait: *Le Québec est au monde*. Le Québec a grandi, il a poussé, il pousse toujours, c'est à un nouveau Québec qu'il nous faut maintenant songer. Le thème de cette IX^e Conférence: «L'internationalisation: moyen de lutte!», soit. Nous voulons bien. Nous y

croions. Mais la solidarité aussi et surtout, véritable, celle du coude à coude, celle de la compréhension et du respect mutuels, basés sur la connaissance que nous avons les uns des autres. Qu'est donc le Québec devenu! Vous le savez, maintenant. Le retiendrez-vous? Retiendrons-nous ensemble ce qui nous arrive à chacun, entre les deux années qui séparent nos rencontres? Saurons-nous, malgré les distances qui nous séparent, tisser les liens indispensables pour internationaliser notre lutte? Voilà peut-être le souhait que le Québec ose formuler à la fin de ce rapport, en vous remerciant de votre attention.

• • • • •

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
de Montréal

En célébrant notre culture

par ANDRÉ BEAUCHAMP

Note de la rédaction

Les célébrations de la Fête nationale 1987 au Québec se sont déroulées sous le thème «Le Québec, une culture à développer». Nous croyons important de faire un rappel de ces célébrations en reproduisant le texte de l'homélie prononcée à la messe de la Saint-Jean en l'église de l'Assomption par André Beauchamp, ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Ce texte constitue, à notre avis, la réflexion la plus pertinente que nous ayons entendue à l'occasion de la Saint-Jean 1987.

Ce jour est un jour de fête. Bonne fête à vous tous. Bonne fête à nous tous. Félicitations à ceux et celles qui ont préparé cette célébration. On y sent du travail, de la qualité, le goût du pays et de la foi. Merci de m'avoir invité à m'associer à vous pour assumer l'acte si important de porter la parole.

C'est autour de la culture que nous sommes conviés, terme qui risque de faire savant, sinon pédant, si on n'en comprend pas le sens profond. Nous savons que dans la colonie du Bas-Canada, vers les années 1830, le contexte social et politique était assez tourmenté. Assez en tout cas pour amener des affrontements directs entre les gens du pays et les représentants coloniaux de l'Angleterre. Pour désigner les nôtres, nous disposons de beaucoup de mots. Étaient-ils des insurgés, des révolutionnaires, des sécessionnistes, des révoltés, des patriotes? À nous de choisir, les mots ne sont pas neutres. Un homme est venu enquêter. À sa grande surprise, il n'a pas découvert une simple fronde, il a découvert un peuple. Un peuple pauvre, parfois misérable, obstiné, acharné à vivre. «Je m'attendais à trouver un conflit entre le gouvernement et le peuple; je trouvai deux nations en guerre au sein d'un même État; je trouvai une lutte non de principes mais de races.»

Pour ce qu'il estimait le bien de ce peuple, Lord Durham a proposé une solution politique car, pour lui, ce peuple était sans histoire et sans culture. Il voulait le faire profiter du bienfait de la civilisation anglaise: «It is to elevate from that inferiority that I desire to give to the Canadians our English character.» Il y avait là une méprise profonde. Nos ancêtres avaient une culture. Une culture souvent simple, peu savante, reposant sur une langue, un territoire, des traditions, des institutions, des symboles, des rites, des croyances, des valeurs, une culture qui disait notre point de vue sur la vie, nos aspirations, nos joies, nos peines.

Nous avons une histoire, celle de gens vaincus, mais non anéantis; de gens modestes, mais fiers tout de même; de gens qui en arrachent, mais qui sont heureux. Et nous avons une culture qui en valait bien d'autres. En ce sens, il n'y a pas de culture en soi qui serait vraie et universelle, qui servirait d'étalon pour juger les autres. Si cela était, l'humanité aurait dû être tout entière italienne à la Renaissance, espagnole au 16^e siècle, française au 17^e, anglaise au 19^e, américaine maintenant. Il n'y a pas une culture, mais des cultures. Et nous avons à comprendre notre culture, à l'assumer.

Le pape Jean-Paul II, dans sa visite à Québec, a eu cette parole heureuse: votre culture est non seulement le reflet de ce que vous êtes, mais le creuset de ce que vous deviendrez. Je ne veux pas m'attarder à décrire ce qu'était notre culture, ni même ce qu'elle est. Nous savons qui nous sommes. Nous savons que notre culture est un héritage précieux, français de langue, catholique de tradition, moderne par nécessité, scientifique, technique, informatisé. Nous sommes, comme disait Marie-Victorin, un phénomène de bouturage. Français plantés en terre amérindienne avec des contacts incessants, accolés depuis l'origine à la culture anglaise avec laquelle nous entretenons interminablement, et d'une manière féconde, un rapport d'admiration et de rivalité, provoqués par une immigration importante qui nous oblige sans cesse de nous dire à nous mêmes et aux autres qui nous sommes et qui nous voulons être. Car il n'y a pas d'héritage, s'il n'y a pas de projet. Si nous abdiquons le projet, larquons l'héritage. C'est le projet qui fait l'héritage. Autrement, faisons du Québec un vaste musée, mur à mur, un *Lower Canada village* pour touristes attardés.

Notre culture est le creuset de ce que nous deviendrons, à la condition que nous ayons l'audace, le courage et la liberté.

L'audace d'abord. Le temps est à la morosité. Le temps est au vieillissement. Le temps est au repliement. Or, les cultures traditionnelles sont menacées par l'accélération des nouveautés. Nouveautés techniques, sociales, scientifiques, morales. Le premier réflexe doit être celui de l'accueil, du regard lucide et courageux, qui prend acte, se recycle, accepte de s'émerveiller devant ce qui surgit, même si parfois ça grince dans les engrenages.

Nous savons qu'au Québec nous sommes actuellement politiquement désabusés. Le débat politique a occupé l'avant-scène pendant une génération entière. Sans aucunement juger du résultat obtenu, il y a un risque que la fatigue et parfois la déception (tant d'efforts pour si peu) nous ramènent à l'univers du privé, de l'arrivisme individuel, de l'accomplissement de chacun isolément. Dans les époques de repli politique, c'est la culture qui doit prendre le relais. La culture, en ce sens, n'est pas d'abord une caractéristique individuelle, mais un phénomène collectif. Jean-Paul II a déclaré que son pays, la Pologne, a survécu à tant d'oppressions militaires en prenant appui constamment sur sa culture. Notre avenir passe par notre capacité d'intégrer dans notre culture les nouveautés de notre civilisation. Ou nous assimilera cela, ou nous serons assimilés.

C'est pourquoi l'audace est indissociable du courage. Il est difficile d'être soi-même face à ses frères et sœurs, à ses collègues, à ses parents. Les femmes de notre milieu qui ont entrepris un combat à finir contre le vieux fond macho des mâles savent combien il faut de ténacité pour instaurer une nouvelle relation entre les hommes et les femmes. Et comment pourrions-nous devenir nous-mêmes comme Québécois sans qu'il nous en coûte quelque chose? Toute notre production culturelle coûte plus cher, parce que le marché est moins grand. Nous avons moins de moyens. Nous devons parfois en faire plus, parce qu'au départ les chances ne nous sont pas favorables. Bien sûr. Et après!

De l'audace. Du courage. De la liberté. Non pas la liberté que l'on requiert d'autrui, mais la liberté que l'on se donne à soi-même, celle qui oblige d'aller jusqu'au bout de sa peur et de ses angoisses. Je le dis surtout aux croyants parmi nous. Nous som-

mes en train d'abdiquer notre foi, parce que nous avons constaté des indignations entre la religion traditionnelle de notre jeunesse et les difficultés d'être et de penser de notre temps. Notre foi est en train de s'écrouler, parce qu'elle n'est pas capable de faire face aux problèmes de pensée et de morale qui ont surgi, très souvent et assez prosaïquement, des problèmes de morale sexuelle et des problèmes d'autorité. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de crise. Mais je dis que la crise est amplifiée par notre peur d'assumer notre responsabilité dans la foi: «Tout est à vous, dit saint Paul, mais vous, vous êtes au Christ.»

Et plutôt que de faire face à la vie actuelle en assumant intégralement l'expérience de notre foi, nous préférons taire la foi, la diluer, la lâcher par la porte d'en arrière au profit d'une religiosité vague et romantique. Il faut accoler le noyau dur de la foi au noyau dur de la vie: la vie, la mort, la justice, le partage, la paix.

La foi chrétienne n'est pas d'abord une consultation. Elle est, au contraire, la source constante d'une rébellion au sein de cette vie pour obliger la vie à dire plus qu'elle-même. Et c'est d'ailleurs cela même qui est la culture, à savoir que la culture de l'homme est de dépasser sa nature par le moyen de sa culture. À ce niveau, la foi est la culture de la culture, c'est-à-dire sa contestation pour la mener au-delà de ses limites.

Gens du pays, c'est votre tour de vous laisser parler d'amour.

Gens du pays, c'est votre tour de parler d'amour.

Gens du pays, c'est votre tour de faire l'amour.

Faites-le au premier sens du mot, si le cœur vous en dit.

C'est la fête des pères. Il faut bien que cela advienne.

Mais faites-le au sens profond du terme. Faites dans ce monde-ci advenir la justice, le partage, la joie, ce que Paul VI appelait la culture de l'amour.



Une page d'histoire et de patriotisme

par NICOLE BOUDREAU

Note de la rédaction

Le 26 juillet dernier, dans le cadre du 150^e anniversaire des événements de 1837-38 et à la suite de la levée récente par l'Assemblée des évêques du Québec des sanctions religieuses qui pesaient contre les Patriotes, la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal procéda à la translation des restes du docteur Jean-Olivier Chénier — dont elle avait la garde depuis plusieurs années — au cimetière de Saint-Eustache. Nous reproduisons le texte de l'allocution que prononça, à cette occasion, le présidente générale de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Le patriotisme est en vérité une chose bien étrange. Pour le dictionnaire, la définition du mot est la suivante: «amour de la patrie; désir, volonté de se dévouer, de se sacrifier pour la défendre, en particulier contre les attaques armées.»

Holbach, quant à lui, prétend que «le patriotisme véritable ne peut se trouver que dans les pays où les citoyens libres, et gouvernés par des lois équitables, se trouvent heureux, sont bien unis, cherchent à mériter l'estime et l'affection de leurs concitoyens.»

Et voilà pourquoi il est malaisé de donner au mot patriotisme et par ricochet au mot patriote une signification unique et universelle. Il doit, j'imagine, exister en chacun de nous une graine de patriotisme, qui s'exprime différemment selon les époques et les circonstances.

S'il est une vérité indéniable, par ailleurs, c'est bien que l'esprit patriotique, bien que viscéral chez plusieurs, s'appuie d'abord et avant tout sur la connaissance. La connaissance de ce qui est et la connaissance de ce qui a été. Il n'est pas un pays, il

n'est pas un État au monde qui n'ait comme objectif de favoriser l'émergence ou l'épanouissement du patriotisme de ses citoyens ou citoyennes. Vous ne serez donc pas étonnés aujourd'hui de voir notre organisme, la SSJBM, profiter de cette occasion privilégiée et de la présence de notre ministre de l'éducation, monsieur Claude Ryan, pour rappeler l'importance de l'enseignement de notre histoire nationale en ce qui a trait à l'éclosion du patriotisme de nos jeunes, de ceux et celles qui bâtiront le Québec de demain.

Il ne faut certes pas demander à notre jeunesse de se souvenir, si on ne lui enseigne pas ce dont elle doit se souvenir, ce qu'elle doit se rappeler.

L'hommage rendu au Patriote Jean-Olivier Chénier aujourd'hui, 150 ans après les tragiques événements de 1837, ne devrait-il pas s'exprimer concrètement par l'assurance de voir son geste, ainsi que celui des autres Patriotes, rappelé à la mémoire collective? Non pas uniquement à l'occasion d'une cérémonie commémorative, geste honorable et nécessaire, mais au quotidien, dans la vie de tous les jours.

N'avons-nous pas, tous ensemble, la responsabilité de veiller à ce que le souvenir teinté de respect habite nos esprits, éveille nos consciences et réchauffe nos cœurs?

Hélas! bien peu se souviennent encore de l'importance des gestes posés par ces amants de la patrie, ces êtres épris de justice et de liberté. La ville de Saint-Eustache, me semble-t-il, aurait dû aujourd'hui être envahie par des dizaines de milliers de personnes, se massant les unes contre les autres, pour rendre hommage au Patriote Chénier, mort il y a 150 ans pour la patrie.

Croyez-moi, le patriotisme n'est pas une valeur désuète et surannée. Ce sentiment transcende les époques, il traverse le temps, au-delà des hommes et des femmes. Aimer sa terre, la terre qui nous a vu naître, ou celle que l'on a choisie, celle dont on reconnaît l'odeur entre mille, aimer ceux et celles qui nous ressemblent ou qui ne demandent qu'à nous ressembler, aimer son peuple, bien souvent plus qu'il ne s'aime lui-même. Se sentir submergé de fierté en contemplant un paysage, une colline, un champ devenu familier, partager la joie et la satisfaction des

hommes et des femmes de chez nous qui par des réalisations personnelles contribuent à notre avancement collectif, c'est ça, être patriote.

Le Québec d'aujourd'hui, érigé par ceux et celles d'hier, celui dont nous sommes à juste titre si fiers, pour lequel nous souhaitons et nous voulons le meilleur, pour lequel nous recherchons l'excellence, celle qui doit caractériser tout peuple minoritaire, ce que nous sommes, sur ce vaste continent nord-américain. Ce Québec nouveau, moderne et dynamique, c'est aussi à des Jean-Olivier Chénier que nous le devons.

C'est avec beaucoup d'émotion que la SSJBM se souvient aujourd'hui. Puisse le geste symbolique que nous posons servir de déclencheur à la ferveur populaire; puisse le peuple québécois s'inspirer de ses héros; puisse-t-il s'inspirer de Jean-Olivier Chénier et des autres, anonymes très souvent, humbles et effacés, pour développer le sentiment patriotique, le sentiment d'appartenance essentiel à l'édification d'une société heureuse, saine et épanouie.

Vive la patrie, vive les Patriotes d'hier, vive leur descendants et vive les Patriotes d'aujourd'hui!



Regards sur la francophonie

par JEAN-LOUIS BOURQUE, politicologue

Au-delà du spectacle qui s'annonce prestigieux, au-delà de l'événement que les médias commencent à «couvrir» et dont le protocole complexe excite bien des curiosités, la francophonie se présente comme une dynamique qui a trouvé son nom et qui cherche encore sa forme.

Le concept de «francophonie» remonte à plus d'un siècle: en 1878, le géographe français Onésime Reclus le définit comme l'ensemble des pays où l'on parle français. En fait, la réalité de la francophonie ne commence à prendre forme qu'au début des années soixante, au moment où la voix des grands leaders indépendantistes de l'Afrique commence à se faire entendre dans le concert des nations. Sous l'impulsion d'hommes exceptionnels comme Senghor (Sénégal), Bourguiba (Tunisie), Hélou (Liban), Diori (Niger) et Shianouk (Cambodge), la francophonie se précise peu à peu comme une «certaine manière de poser les problèmes mondiaux et d'en chercher les solutions» dans l'esprit de la civilisation française. Elle apparaît comme une sorte de mythe moteur, une idée force capable de susciter des échanges et d'engendrer certaines solidarités en raison de l'usage d'une même langue.

Dans le sillage de la vieille Alliance française (1883), de nombreux organismes inscrivent la francophonie dans la réalité: les radios (1955), puis les télévisions, les universités (1961), les parlementaires (1967), puis les maires (1979) de langue française s'unissent en associations. Des organismes comme le Conseil international de la langue française (1967) et surtout l'Agence de coopération culturelle et technique (1970) viennent ancrer la francophonie dans l'action réelle. En l'espace de vingt ans, la francophonie semble vouloir sortir des échanges un peu idéalistes pour concrétiser une sorte de marché commun des biens culturels (surtout radiophoniques et télévisuels) et s'articuler aux grands problèmes internationaux (agriculture et énergie).

Versailles: intégration d'un Canada tricéphale

En vertu de la reconnaissance de leur statut de «gouvernement participant» par la Charte de l'Agence de coopération culturelle et technique, le Québec et le Nouveau-Brunswick sont invités comme partenaires à part entière au premier Sommet francophone en février 1986. La véritable naissance politique de la francophonie est alors consacrée à Versailles. Trente-huit chefs d'États, venus des cinq continents, élargissent le réseau de la francité européenne et de ses ex-colonies à un nouveau partenaire-pourvoyeur-de-fonds, un Canada à trois têtes (Ottawa, Québec, Frédéricton). Cette arrivée tardive s'explique à la fois par l'opposition du gouvernement de P.E. Trudeau à l'affirmation internationale du Québec et par la réticence plus ou moins consciente de la France. Il lui est difficile de partager le leadership du mouvement avec ces concurrents sérieux, développés et efficaces qui ne demandent qu'à s'implanter dans ses chasses gardées en Asie et en Afrique, sous prétexte de coopération et de développement international. Pour la francophonie, c'est un enrichissement certain qui lui assure non seulement un prolongement en Amérique, mais également un rayonnement plus large à l'échelle du monde entier.

De Versailles à Québec: utopie ou réalisme?

Le premier Sommet de la francophonie avait mis sur la table une bonne centaine de projets. Vingt-huit d'entre eux ont été retenus et regroupés en cinq réseaux pour analyse: agriculture, communications, langue, coopération scientifique et énergie. Les résultats de ces études seront dévoilés lors du Sommet, du 2 au 4 septembre prochain. La belle parade des 45 chefs d'États saura-t-elle se traduire en volonté politique efficace et doter des moyens financiers indispensables les projets les plus réalistes et les plus fondamentaux? On peut entrevoir que la radio-télévision, la diffusion des livres, le développement de banques de données, la formation en agronomie et le développement des énergies nouvelles retiendront vraisemblablement l'attention du deuxième Sommet, ce qui devrait n'être qu'un début. Mais que peut faire la francophonie pour hâter les solutions aux problèmes fondamentaux qui confrontent l'humanité: l'endettement des pays du tiers-monde, les conflits raciaux et inter-

étatiques, la militarisation outrancière du monde, la destruction des éco-systèmes, la lente agonie des peuples et des cultures minoritaires...?

Coopération ou néocolonialisme?

La communauté des pays francophones porte en elle un certain nombre de paradoxes qui ne facilitent pas la convergence, même s'ils s'expriment dans la même langue. Qui dit «langue commune» ne dit pas forcément «intérêts communs». La France et la Belgique, comme la Grande-Bretagne, n'ont jamais cessé d'entretenir des relations politiques, commerciales et spirituelles avec leurs anciennes colonies. La Grande-Bretagne l'a fait systématiquement dès 1931 à l'intérieur d'un club de pays d'abord regroupés par leur attachement à la couronne britannique. Le Commonwealth se présente plus comme une communauté d'intérêts issue du réseau des anciennes colonies anglaises que comme une association politique ou linguistique: il ne regroupe pas tous les pays anglophones, loin de là. La France et la Belgique, au contraire, ont laissé les relations avec leurs anciennes colonies se transformer de façon plus informelle. C'est en termes de coopération et de prise de conscience linguistique et culturelle que la francophonie s'est peu à peu définie, jusqu'à tout récemment.

Or, la coopération entre les pays francophones est une coopération Nord-Sud entre quelques pays riches et développés et de nombreux pays qui figurent parmi les plus pauvres de la planète, particulièrement les pays du Sahel. Leurs préoccupations sont principalement d'ordre économique, accessoirement d'ordre politique et social et dans une très faible mesure d'ordre linguistique et culturel. S'ils peuvent communiquer entre eux en français, ils ne peuvent à peu près pas s'entraider et ils attendent pratiquement tout des pays francophones industrialisés. La coopération risque donc d'aboutir à une forme de re-colonisation déguisée qui entraîne l'exode des cerveaux, un endettement pratiquement insoluble et un accroissement des liens de dépendance économique, technologique et militaire qui finit par réduire les souverainetés politiques de ces États à de symboliques chiffons de papier.

De toute façon, la coopération internationale au sein de la francophonie est fortement teintée aux couleurs de la France. Pour des raisons économiques, financières, commerciales, culturelles, spirituelles et historiques, c'est la France qui a modelé, à travers le Fonds d'assistance et de coopération, bientôt imitée par l'Agence canadienne de développement international. Il est clair que les intérêts des pays francophones industrialisés sont presque diamétralement opposés à ceux des pays du tiers-monde: l'ouverture de nouveaux marchés, le développement scientifique, le rayonnement linguistique et culturel et la place du français dans le commerce et les institutions internationales retiennent toute leur attention. La langue et la civilisation françaises ont pour eux une portée toute différente de celle que leur reconnaissent les peuples africains et asiatiques.

Entre pays si divers par leurs schèmes de pensée, leurs cultures et leurs priorités, le dialogue peut-il ne pas rester superficiel ou utopique? Plus intéressantes et de beaucoup plus profitables pour toutes les parties impliquées, les relations non gouvernementales, moins intéressées, s'avèrent pour le moment les plus constructives. Les relations directes entre organismes privés ou corporations professionnelles offrent l'avantage de ne pas avoir pour objectif de promouvoir «l'intérêt national» avant celui des populations concernées. Elles n'ont pas à se soucier de défendre un prestige auprès des élites locales. Elles sont probablement les meilleurs atouts de la francophonie comme rêve d'une communauté de parlants français qui transcende les systèmes politiques, les races et les idéologies par une filiation spirituelle unique, précieuse et universelle: la civilisation française. En s'institutionnalisant de plus en plus sur le plan politique, la francophonie saura-t-elle soutenir ces multiples relations directes et efficaces, tout en les respectant?

Le Québec à l'heure de la francophonie

Depuis le premier Sommet de 1986, le Canada et surtout le Québec ont donné un élan indiscutable à la francophonie. Il y a quelque chose de très ambigu dans le fait de voir le Canada prendre en main tout le travail effectué par les Québécois et s'attribuer un certain leadership au sein de la francophonie, alors qu'il gruge les pouvoirs du Québec en matière linguistique et ne lui

reconnaît même pas le droit exclusif de légiférer en matière de langue et de culture. Les relations extérieures francophones, le commerce extérieur francophone doivent passer par Ottawa. Le Canada, pays bilingue (pour les francophones), se déclare apte à parler au nom d'un peuple minoritaire qu'il s'entête à ne pas vouloir reconnaître comme peuple! Le premier ministre du Canada, dominium membre du Commonwealth à majorité anglophone, est-il crédible, lorsqu'il prétend défendre les intérêts de la francophonie dans le monde? N'y a-t-il pas conflit d'intérêts?

Par contre, le Québec, petit État francophone menacé dans sa sécurité culturelle et son identité profonde, privé des pouvoirs nécessaires pour assurer son plein développement et son plein épanouissement, semble réveiller la conscience vive de la francophonie. Plongé au cœur de l'Amérique, il vit au double rythme de l'anglophonie et de la francophonie. Il sait ce qu'est le combat d'un peuple et d'une culture minoritaire, toujours à reprendre dans une vigilance permanente. Pourtant, le Québec ne sera pas partenaire à part entière au Sommet du Québec: c'est le Canada qui reçoit et qui parle au nom de toutes les provinces, y compris au nom du Québec, pour toutes les questions politiques et économiques. La francophonie québécoise risque donc d'être fortement canadienisée (sic) et menée dans un style Commonwealth centré sur les questions de commerce international et de gros sous pour lesquelles «l'intérêt national» vu par Ottawa aura finalement le dessus sur toute autre considération.

L'avenir de la francophonie

L'avenir de la francophonie est lié à la volonté politique de ses dirigeants d'investir pour la réalisation des projets susceptibles de resserrer les liens entre tous les peuples francophones. Mais la francophonie s'inscrit dans un monde de compétition où les États nations ne se font généralement pas de cadeaux et luttent principalement pour la défense de leurs intérêts nationaux. Il faut souhaiter que l'existence et le développement de la francophonie permettent au monde entier de mieux comprendre que l'équilibre des civilisations est au moins aussi important que l'équilibre des armements. Il y a une manière d'appivoiser la nature et d'offrir des éléments d'identification qui enrichit les

données de chaque pays sans pour cela standardiser les caractères nationaux. La francophonie saura-t-elle utiliser les lois de la jungle économique pour maintenir les valeurs originales d'un certain mode d'être essentiel à l'humanité? La francophonie connaîtra-t-elle, à l'échelle mondiale, les difficultés que rencontre le Québec à l'échelle nord-américaine?

Vouloir une économie francophone, un commerce francophone, une technologie francophone, est-ce réaliste dans un monde où les forces transnationales sont de plus en plus anglophones, dans un monde où le français est en régression constante? Le matérialisme et le nivellement des individus constituent une menace sérieuse au bonheur de l'homme sur la guerre et dans ce sens, la francophonie pourrait devenir un catalyseur extrêmement utile, un paravent contre la standardisation et l'uniformisation des hommes.



Hydro-Québec était-elle nécessaire?

par ROSAIRE MORIN

Dans les décennies 30 et 40, le dr Philippe Hamel luttait avec fermeté contre la dictature des trusts. Au nom de l'intérêt national, il réclamait la nationalisation de l'électricité. Pour lui, ce monopole était une organisation de brigandage à l'abri de la loi. Les compagnies d'électricité paralysaient à leur profit la vie économique des Québécois. Une campagne soutenue d'opinion était organisée. Elle fut à l'origine de la création d'Hydro-Québec.

Un départ sensationnel

Le 14 avril 1944, le gouvernement du Québec créait la Commission hydraulique de Québec dont le départ fut remarqué. Elle diminuait aussitôt les tarifs domestiques et commerciaux de 13% et les tarifs d'éclairage de rues de 30%. Durant les vingt-trois premières années de la société, aucune augmentation ne fut décrétée.

Dès ses premières années, Hydro-Québec gravissait les échelons du succès. Au contraire des compagnies privées d'électricité, elle offrait un service de qualité à la population de trois territoires éloignés: l'Abitibi, la Gaspésie et la région minière de Chibougamau. En 1953, elle commençait l'aménagement de la rivière Bersimis.

À l'aube des années 60, l'épopée des rivières Manicouagan et aux Outardes coïncidait avec la construction de la centrale de Carillon. En 1961, la centrale de Beauharnois était parachevée et l'année suivante, le nouveau siège social était inauguré. Des câbles sous-marins reliaient la côte Nord et la Gaspésie. D'importantes lignes de transport à 315 kV acheminaient l'énergie des nouvelles centrales. Pour l'époque, ces travaux étaient d'envergure.

Une seconde campagne

La merveilleuse réussite d'Hydro-Québec attirait l'attention. Des Québécois comprenaient que l'électricité devenait une clé de voûte pour l'avenir économique et industriel de la province. Dans ce contexte, une seconde campagne de nationalisation était lancée. Elle prenait la relève des mémorables luttes des années 40.

Les COJC du Québec demandaient à leurs membres de faire pression pour que «les ressources hydrauliques du Québec soient exploitées avec efficacité à l'avantage de tous les Québécois». Nombre de groupes locaux intervenaient dans le même sens. Des mouvements nationaux emboîtaient le pas. C'est ainsi que l'on retrouvait ensemble l'UCC, la CSN, la FTQ et la Fédération des SSJB du Québec.

Les réclamants voulaient mettre à la raison le trust de l'électricité. Les méfaits de ce monopole étaient abondamment cités. Près de quarante compagnies d'électricité constituaient une structure morcelée qui aboutissait à des gaspillages intolérables. La gestion des réservoirs inquiétait. La planification dans la production et dans la distribution de l'électricité était impossible. Le service désuet et les tarifs élevés dans les régions à faible population maintenaient plus arriérés ces territoires, à mesure que les régions plus favorisées prospéraient.

Tels étaient les principaux arguments des partisans de la nationalisation. Les Canadiens-Français demandaient que les compagnies d'électricité possédées par des capitalistes étrangers profitent à l'ensemble de la collectivité. Une seconde nationalisation était dans l'air. Jean Lesage comprit le message. Le thème des élections de 1962: «Maîtres chez nous» devenait le symbole de la libération économique.

Dans un contexte favorable, René Lévesque, alors ministre des Richesses naturelles, prenait rapidement la tête de la parade. Il devenait le continuateur d'une campagne de trente années. Il se mit à parcourir le Québec de l'est à l'ouest, du nord au sud. Les objectifs se précisaient: abaissement et uniformisation des tarifs, centralisation du service sous une seule gestion et nécessité d'un plan pour répondre au défi industriel et à la croissance de la consommation électrique.

Une réussite merveilleuse

L'acquisition, le 1^{er} mai 1963, de dix compagnies d'électricité permettait à Hydro-Québec d'atteindre une taille respectable. Désormais, l'entreprise pouvait assumer de gigantesques défis. Ses ressources et son savoir-faire lui permettaient d'acquérir une expertise unique au monde au bénéfice des Québécois. C'était l'ère des grands projets. Des réalisations techniques importantes couronnaient les chantiers de Manic-Outardes et de la baie James. Citons quelques premières mondiales: le transport de l'énergie à 735 kilovolts, le plus grand barrage à voûtes et contreforts à Manic 5, le plus grand barrage-poids évidé à Manic 2, le plus haut mur d'étanchéité à Manic 3, la plus imposante centrale souterraine à LG2.

Des travaux de construction de barrages, de lignes et de centrales furent constamment réalisés pour répondre aux besoins prioritaires des Québécois. Aujourd'hui, le réseau de transport compte plus de 31 000 kilomètres de circuits, le réseau de distribution compte environ 90 000 kilomètres de circuits et le système de télécommunication parcourt 259 000 kilomètres. Au nombre des faits saillants des vingt dernières années, notons l'inauguration d'un centre de conduite du réseau construit à la fine pointe du progrès, la signature d'un contrat avec Churchill Falls Labrador Corp., l'inauguration d'une centrale du même nom et la création de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.

Cet Institut de renommée mondiale a été créé pour répondre aux besoins de l'entreprise et lui assurer une base scientifique nécessaire. Au cours des années, il a effectué des percées technologiques à travers le monde. Il a réalisé de nombreux projets de recherche, de développement et de démonstration de technologies de pointe. Ces activités se déroulent principalement dans la gestion et l'analyse de réseaux hydrauliques et dans des applications industrielles de l'électricité.

Avec les années, Hydro-Québec a acquis une taille gigantesque. Le personnel de 9 900 employés de 1963 est passé à 19 000 en 1987. L'actif de 2 milliards\$ s'élève maintenant à 30,5 milliards\$. Les ventes d'électricité de 26 milliards de kWv de 1963 atteignent 144,1 milliards de kWh en 1986. Le revenu des ventes se chiffre à 4,6 milliards\$ en 1986, comparé aux 269 millions\$ de 1963. Le nombre d'abonnement atteint les 2,8 mil-

lions de clients en 1987, soit le double du nombre de 1963.

Hydro-Québec a aussi affirmé sa présence sur les marchés américains. En 1986, les ventes à l'exportation s'élèvent à 26,9 milliards de kWh et le revenu de ces ventes représente environ 650 millions\$. En outre, pour ouvrir la porte vers les marchés du Sud, Hydro-Québec a acquis de la Cedars Rapids Transmission Company un corridor et une ligne de transport qui se prolongent jusqu'à l'État de New York. Sur les marchés mondiaux, elle est présente par Hydro-International. Elle poursuit la prospection des marchés pour l'exportation de son savoir-faire et de ses services.

À travers ces multiples activités, Hydro-Québec est demeuré à l'avant-garde des courants sociaux. Elle excelle dans le domaine des ressources humaines. Elle affirme le droit des femmes à l'égalité et à la reconnaissance de leurs talents et de leur créativité. À sa clientèle, elle cherche à offrir un produit de qualité adapté à leurs attentes. Elle est toujours préoccupée de la qualité du milieu: elle a appris avec le temps à construire sans détruire et à replacer ce qu'elle déplaçait. Elle aide en outre des organismes culturels, artistiques, humanitaires et sociaux qui sollicitent son appui.

Un instrument de développement

Hydro-Québec est la pièce maîtresse de la politique énergétique du gouvernement. Elle est aussi perçue comme un instrument de développement économique. Elle crée des retombées importantes par ses gigantesques investissements. Elle injecte dans l'économie québécoise des milliards de dollars, soit des montants d'argent équivalant à environ 80 pour cent de ses revenus québécois. L'établissement dès 1964 d'une politique d'achat de biens et de services québécois a créé des milliers d'emplois au Québec et a favorisé la croissance de plusieurs industries. Cette politique a également permis l'expansion rapide du génie conseil québécois. Les grandes firmes Lavalin, SNC et Monenco ont pris leur essor à Manic et à la baie James.

Dans l'avenir, afin d'assurer sa croissance et pour jouer un rôle actif dans l'économie québécoise. Hydro-Québec s'engage dans des activités reliées au secteur de l'énergie. En association avec d'autres entreprises, elle commercialise des technologies

mises au point. Dans cette perspective, elle a acquis une participation dans Electrolyser Inc. pour produire de l'hydrogène et de l'oxygène. Elle s'est associée avec Air Liquide Canada Limitée dans un projet de démonstration industrielle de production d'hydrogène liquide. Elle a effectué d'importants investissements dans les firmes ArgonAL Inc. et HydrogenAL Inc. Par sa filiale Nouveler, elle développe au Québec une industrie de l'efficacité énergétique et des énergies nouvelles. Elle commercialise des programmes de destruction des BPC et de décontamination des huiles. Elle a aussi lancé le projet ALCID pour développer les commandes et les automatismes des postes. Elle a conclu une entente avec Électricité de France pour l'utilisation du savoir-faire en matière de rayonnement infrarouge. Elle collabore avec la Société nationale ELF Aquitaine pour développer des accumulateurs à haute concentration d'énergie.

Mais, d'une façon directe, Hydro-Québec favorise l'industrialisation du Québec. La production abondante d'une électricité à bon marché a facilité la mise en valeur de nos ressources minières et forestières. Elle a attiré des compagnies grandes consommatrices d'électricité comme les industries électrométallurgiques et électro-chimiques. En aidant au progrès du service domestique, elle a aussi permis le développement de la fabrication d'appareils électriques.

De plus, Hydro-Québec a mis sa force financière et ses vastes ressources techniques à la disposition des petites, moyennes et grandes entreprises. Elle a établi plusieurs programmes pour faciliter les applications de l'électricité aux besoins industriels. Ces programmes peuvent aider à réduire les coûts de production, à augmenter la productivité, à améliorer la qualité des produits et les conditions de travail.

La création d'emploi

Dans ce domaine, Hydro-Québec a joué un rôle de premier plan. Elle a servi de terrain d'expérience pour le management francophone jadis jugé bon pour la gérance d'une épicerie. Il faut se rappeler que les Francophones n'avaient pas accès aux postes de direction dans les entreprises anglophones d'électricité. Cette absence généralisée dans les grandes entreprises de l'époque rendait difficile la formation, chez nous, de grands adminis-

trateurs. Avec Hydro-Québec, la montée de gestionnaires francophones est venue corriger un complexe d'infériorité historique.

Avec ses 19 000 employés hautement spécialisés, Hydro-Québec est l'un des principaux fournisseurs d'emplois. Dans toutes les régions, elle embauche des professionnels francophones. Dans la réalisation de son programme actuel d'équipement, elle devrait maintenir une équipe de 22 000 employés permanents et temporaires, en plus de soutenir en moyenne plus de 23 000 emplois chez les firmes et fournisseurs québécois de biens et services

La politique d'emploi d'Hydro-Québec offre aux jeunes des chances d'avancement réelles. Les diplômés de toutes les disciplines sortis de nos écoles, surtout depuis 25 ans, ont eu l'occasion d'acquérir de l'expérience dans les postes supérieurs. Depuis l'avènement d'Hydro-Québec, un grand nombre des nôtres ont pu parfaire leur formation. Ils ont constitué des équipes représentant un réservoir de techniciens, d'ingénieurs et d'administrateurs de grande classe. En plus d'assurer aux nôtres les postes de commande qui jadis nous échappaient, l'hydroélectricité est devenue une grande école de chefs préparés pour prendre la direction d'industries qui allaient naître chez nous ou qui passaient entre nos mains par suite de la mobilisation croissante de nos capitaux d'épargne.

Un service public rentable

Depuis sa création, Hydro-Québec est une entreprise publique créée par une loi spéciale. Son mandat est défini par sa loi constitutive. La société a «pour objet de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relative à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine relié à l'énergie». Son capital-actions, ses biens, ses meubles et immeubles sont la propriété de l'État québécois.

L'entreprise est un service public rentable, même si son objectif est de fournir aux consommateurs un service essentiel à bas prix. Dans l'accomplissement de son mandat, la Société assume parfois des risques économiques que l'entreprise privée ne serait pas prête à envisager. Néanmoins, la qualité de sa ges-

tion lui permet de contribuer, bon an mal an, plus de 300 millions de dollars aux municipalités et à l'État québécois.

Un symbole national

L'histoire d'Hydro-Québec se confond avec les aspirations de tout un peuple. Peu d'entreprises exercent une influence aussi considérable auprès de notre collectivité. Dans la foulée des grands travaux, Hydro-Québec devenait un symbole de fierté et de réussite pour les Francophones du Québec, Bersimis, Manic, Churchill Falls, baie James, lignes à 735 kV, achat préférentiel, politique de langue, excellence de l'Ireq, tels sont les éléments qui créaient une véritable relation d'amour entre le peuple et Hydro-Québec. Des Francophones étaient habiles à gérer leurs richesses collectives. Les Québécois de langue française étaient émerveillés par les prouesses de leur société d'État capable d'efficacité, d'innovation et de premières mondiales. C'est avec enthousiasme qu'ils pouvaient chanter la «Manic». Hydro-Québec leur apparaissait encore un outil exceptionnel de promotion.

À coup sûr, il n'est pas exagéré d'affirmer qu'Hydro-Québec a été le principal outil de l'affirmation des aspirations des Québécois qui veulent prendre en main leur propre destin. Des Francophones avaient conquis la maîtrise de l'énergie électrique au Québec. Si Hydro-Québec n'avait pas existé, la révolution tranquille n'aurait certes pas été ce qu'elle fut.

Mais Hydro-Québec était née. Elle reflétait et parfois précédait l'évolution et l'expression de la société québécoise. À travers Hydro-Québec, les Francophones prenaient conscience de leurs possibilités, de leurs forces, de leurs ambitions et de leur devenir. Grâce aux réussites de leur société d'État, ils prenaient confiance en eux-mêmes et ils s'engageaient dans des domaines jusqu'alors réservés aux étrangers. Délivrés du complexe d'infériorité qui les avaient trop longtemps marqués, ils partaient à la conquête de la place qui leur appartient dans le commerce et l'industrie. Bref, malgré tous ses péchés, Hydro-Québec est si essentielle à la vie québécoise qu'il faudrait l'inventer, si elle n'avait pas été créée.

Le Jura ne survivra qu'au prix d'une natalité suffisante

par LE RASSEMBLEMENT JURASSIEN

Note de la rédaction

Selon des démographes, dans cent ans le Québec français serait à l'agonie. Les descendants des Québécois et Québécoises d'aujourd'hui ne représenteraient que 15% de la population actuelle. Le Québec français ne pourra survivre qu'au prix d'une natalité suffisante. C'est d'ailleurs la situation qui prévaut au Jura, comme le démontre la déclaration ci-dessous du Rassemblement jurassien.

Le problème de la natalité pèse actuellement sur le monde occidental. Après une période d'expansion consécutive à la Seconde Guerre mondiale, les pays jouissant d'un niveau de vie élevé ont vu décroître le taux des naissances au point que la survie de l'espèce n'est plus assurée.

Les démographes estiment que pour remplacer simplement la population d'un pays, chaque femme doit mettre au monde 2,1 enfants, en moyenne. Par foyer, cela représente un taux bien supérieur. Or, les tableaux publiés en 1981 donnaient les chiffres suivants: Espagne 1,99; France 1,96; Angleterre 1,82; Autriche 1,71; Suède 1,63; Pays-Bas 1,57; Italie 1,56; Suisse 1,53; Allemagne de l'Ouest 1,42. Et depuis lors, la dégringolade s'est poursuivie.

Avec un taux qui dépasse à peine un enfant par foyer, la nation allemande (Autriche et Suisse allemande comprises) est en train de disparaître, affirment les experts américains. Tous les dix ans, hommes et femmes parlant l'allemand, qui ne se trouvent qu'en Europe, diminuent de 4,5%. L'absence de jeunes générations aura en outre, d'ici quelques dizaines d'années, des effets catastrophiques, la pyramide des âges ne permettant plus d'équilibrer les systèmes mis en place au nom du progrès social.

Au sein de la Confédération suisse, qui se trouve en très mauvaise position, le Jura faisait encore bonne figure il y a quelques années, avec un taux de natalité légèrement inférieur à celui de la France. Pourtant, dans ce dernier pays, où l'on constate qu'un taux de 1,9 ne permet pas le renouvellement de la population, le gouvernement vient d'annoncer un train de mesures susceptibles d'aider les familles à élever trois enfants, au moins.

Mais il faut voir la réalité en face: le «suicide des Européens par dénatalité», selon les termes de Raymond Aron, ne décolle pas des difficultés matérielles. En Suisse, il a été prouvé que la classe ayant le moins d'enfants est celle des fonctionnaires fédéraux, lesquels bénéficient des sécurités professionnelles les plus étendues. Non. Le refus d'avoir des enfants, signe de décadence, est fonction d'un état d'esprit.

Les dernières statistiques montrent que chez nous, la courbe continue de descendre. Or, à quoi aura-t-il servi de lutter pour libérer le Jura — et ce n'est pas fini —, s'il faut voir les Jura-siens tendre numériquement vers zéro? Comment conserver une économie prospère et un niveau social décent, quand la demande fléchit et que la classe active s'étiole par suite d'une sous-natalité? Allons! L'enfant, c'est l'avenir et c'est la joie! Que tous ceux qui en ont la possibilité se disent: oui, d'accord, un de plus!

Rassemblement jurassien:

Le président: Bernard Mertenat

le secrétaire général: Roland Béguelin.



L'homogénéité ethno-culturelle du Saguenay-Lac Saint-Jean (2)

par JEAN-CHARLES CLAVEAU, m.d.

Par-delà les patronymes

En plus des familles à patronyme français dont on vient de parler et qui ont des ancêtres d'origine écossaise et amérindienne, il existe aussi de nombreux citoyens d'origine britannique ou d'autre origine souvent bien assimilés à la communauté régionale par la langue, la culture et la religion.

L'exploitation du bois, l'ouverture des industries papetières, la construction des usines hydro-électriques et la mise sur pied d'une première aluminerie ont attiré ici de petits groupes d'immigrants d'Europe qui ont fourni la main-d'œuvre requise aux nouvelles entreprises. Les problèmes économiques et politiques du vieux continent, tels que la défaite de l'Allemagne du Kaiser Guillaume II, la Révolution russe en 1917 et le démembrement de L'Empire austro-hongrois à la suite de la Première Guerre mondiale de 1914-18, ont souvent été les facteurs responsables d'une telle migration.

Dans d'autres cas, des raisons familiales ou personnelles ont plutôt joué.

En 1880, en 1912 ou en 1919 comme en 1940, en 1946 ou en 1956, ces immigrants d'origines diverses venus au Saguenay arrivaient dans un pays jeune, sinon encore assez neuf.

Souvent, ils étaient seuls, trouvaient du travail, puis épousaient des filles du pays, ce qui facilitait leur intégration à leur nouveau milieu. Parfois, il s'agissait de couples étrangers à la recherche d'une nouvelle vie dans ce pays du Nord en pleine croissance de l'Eldorado américain.

Les Anglophones d'origine, quant à eux, venaient au Royaume du Saguenay faire carrière habituellement dans une des grandes industries implantées sur nos rives à Jonquière

(1909), à Kénogami (1912), à Port-Alfred (1917), à Arvida (1925), à Riverbend (1926), à Desbiens (1926), à Dolbeau (1927) et à Isle Maligne (1942).

C'est cette présence anglophone peu nombreuse, mais influente qui a été à l'origine des enclaves de langue anglaise établies jusqu'à tout récemment dans les villes industrielles de la région.

En particulier, l'ouverture d'une aluminerie à Arvida en 1925 a attiré une nouvelle vague d'immigrants dont un certain nombre se sont établis ici de façon permanente, alors que d'autres ont laissé plus tard, pour aller vivre sous d'autres cieux.

Cette génération d'immigrants a eu plutôt tendance à s'intégrer à la minorité anglaise d'Arvida, dont la langue était celle des patrons de la grande entreprise construite entre Chicoutimi et Jonquière.

C'était l'époque où l'anglais s'imposait comme la langue des grandes industries du Saguenay-Lac Saint-Jean, ce qui ne manquait pas d'influencer la langue de travail dans ces milieux et de donner le ton à une certaine partie de la population sensible au prestige et au pouvoir de l'argent.

La francisation des entreprises au cours des dernières décennies par suite du mouvement d'affirmation du peuple québécois a changé cette tendance en favorisant l'apprentissage du français par les Néo-Saguenéens. Aujourd'hui, les fils ou les petits-fils des immigrants de l'époque sont bien intégrés, sinon assimilés au milieu français de la région.

Au sujet des quelque 9 700 Saguenéens et Jeannois d'une autre origine que française dénombrés au recensement de 1981 (Tableau II), il convient de faire quelques remarques supplémentaires.

Les chiffres fournis par Statistique Canada ne permettent pas de préciser davantage l'origine ethnique de ces concitoyens de la région comme les recensements antérieurs le faisaient.

L'origine britannique, par exemple, est globale et n'indique pas si cette origine est anglaise, écossaise, galloise ou irlandaise.

Il est certain que parmi les personnes pouvant être enregistrées d'origine ethnique ou raciale britannique, comme des Blackburn, des Murdock ou des Murray l'ont probablement été, il se trouve aussi des Otis, des Nepton, des Sheehy, des Munger, des Pearson, des Waltzing, des Rhains, des Ainsley, des Reid, des Robertson, des Charlton, des Hovington, des Parker, des Carter ou des Smith qui n'ont de britannique que le nom qu'ils portent et le sang anglais, irlandais, écossais, jerseyais et parfois amérindien qui coule dans leurs veines. Ils sont aussi québécois que leurs autres compatriotes de vieille souche française.

De même, pour les quelque 4 000 personnes recensées comme étant d'une origine ethnique autre que française ou britannique, il est dommage que les statistiques ne précisent plus, comme autrefois, le pays d'origine de ces personnes ou de leur ancêtre paternel.

Ces renseignements seraient sûrement utiles pour évaluer le brassage de populations que l'immigration engendre nécessairement dans le pays d'accueil, d'autant plus que ce brassage est ordinairement bénéfique pour le pays hôte et témoigne aussi de sa capacité d'absorption des nouveaux venus. Ce dernier point est essentiel, si un pays ou un peuple comme celui du Québec entend garder le contrôle démographique de la patrie qu'il habite depuis près de quatre siècles et être maître de sa destinée.

Un peuple qui oublie la loi du nombre risque fort d'être submergé avec le temps.

Parmi les Saguenéens de diverses origines, une bonne partie d'entre eux sont les descendants de la 3^e ou de la 4^e génération émigrés ici. Sans vouloir faire une énumération exhaustive de ces derniers, on peut nommer, au passage, les Rasmussen, les Ellefsen, les Dahl, les Pettersen et les Olsen d'origine danoise ou norvégienne, les Yacola d'origine finlandaise, les Karmis et les Varvaresso(s) d'origine grecque, les Fong d'origine chinoise, les DeMoor, les Harmégnies, les Catoule et les Delwaide d'origine belge, les Bhérier, les Croft et les Brubacher d'origine allemande, les Desantis, les Mior, les Torressan, les Simonato, les Verdone et les Scodeller d'origine italienne, les Haddad, les Abraham, les Gimaël, les Ferris, les Nemey, les Maziade et les Ajmo d'origine libanaise ou syrienne, les Schuld d'origine hollandaise, les

Resendes et les D'Almeida d'origine portugaise, les Venick d'origine tchécoslovaque, les Tchernoff d'origine russe, etc...

Ces familles et bien d'autres d'origine raciale différente que nous cotoyons régulièrement sont aussi saguenéennes francophones que leurs voisines.

L'intégration et même l'assimilation de celles-ci, souvent dès la deuxième génération, sont déjà entières et seul leur patronyme familial les distingue de leurs concitoyens québécois de souche plus ancienne.

Les Néo-Saguenéens

Pour en terminer sur l'origine ethnique de notre population, disons un mot des immigrants d'hier devenus les Néo-Saguenéens d'aujourd'hui. Ces derniers appartiennent à la génération des arrivants, des nouveaux venus à vivre en ce pays.

Ils ont connu et connaissent encore, parfois, certains problèmes d'adaptation à une terre devenue une nouvelle patrie pour eux et leurs enfants.

Plusieurs ont dû, comme d'autres auparavant, s'exiler par suite de difficultés politiques ou autres dans leur pays ancestral. Leur arrivée sur notre sol n'a pas fait oublier chez certains d'entre eux les mauvais souvenirs de leurs expériences passées.

Le milieu universitaire et collégial, le monde de l'industrie et du commerce et l'institution hospitalière ont été les secteurs où un grand nombre de ces Néo-Québécois ont pu mettre leurs talents à contribution. L'adaptation à un autre pays est parfois complexe, car il y a toujours à apprendre sur son nouveau milieu de vie.

C'est l'adaptation à la langue, au travail et à la communauté environnante. L'entrée des enfants à l'école favorise ordinairement l'intégration des arrivants, car celle-ci véhicule les valeurs, la culture et les traditions d'une société.

Alors, les enfants deviennent souvent un lien privilégié entre familles voisines que le désir et la possibilité de faire connaissance rapprochent plus facilement. C'est ainsi que chacun peut découvrir et apprécier la richesse humaine de nouveaux voisins venus du Viêt-nam, de Bolivie, du Liban, d'Allemagne, du

Chili, de Hongrie, du Portugal ou d'Haïti. Malgré tout, ces nouveaux venus sont peu nombreux.

Selon le recensement de 1981, on trouve 1 895 citoyens de la région qui sont nés à l'étranger. Ce chiffre représente moins de 0,75% de la population du Saguenay-Lac Saint-Jean.

Naturellement, les enfants de ces citoyens d'origine étrangère qui sont nés ici ne sont pas inclus dans cette statistique, car ces enfants sont des citoyens canadiens de naissance.

Quant aux gens nés hors du pays, ils sont, en réalité, nos nouveaux concitoyens, les Néo-Saguenéens de la première génération dont on parle ici. La plupart d'entre eux habitent dans le secteur Chicoutimi-Jonquière-La Baie et la majorité de ceux-ci ont émigré chez nous depuis 1965.

Si le recensement ne donne plus l'origine ethnique des citoyens autres que britanniques et français, comme on l'a souligné plus haut, il donne des indications sur certains pays ou continents.

Ainsi, on peut constater que 410 personnes de la région sont originaires d'Asie.

Il est probable que plusieurs parmi eux sont des réfugiés de la mer — les *boat people* des agences de presse — en provenance du Sud-est asiatique ou des victimes de la guerre du Liban. Nos journaux en ont parlé à cette époque¹. La fréquentation de connaissances originaires du Viêt-nam, du Cambodge ou du Laos laisse croire, cependant, qu'un bon nombre de ces réfugiés ont laissé la région depuis le recensement de 1981 pour aller dans la Métropole chercher un travail qu'ils n'obtenaient pas ici.

La première partie de notre étude a porté sur l'origine ethnique de la population régionale.

Si l'homogénéité ethnique de cette population est un fait évident et reconnu, il a existé un certain brassage de populations qui s'est effectué avec les éléments nouveaux au cours des années, comme dans tous les pays qui accueillent des immigrants.

1. *Progrès-Dimanche*, le 20 janvier 1980, p. 5 et le 9 mars 1980, p. 11 (La Société Historique du Saguenay).

La présence d'une faible minorité d'origine britannique (1,9%) n'a guère affecté cette homogénéité, malgré la pression énorme du contexte nord-américain anglophone environnant. L'isolement géographique de la région, le caractère particulier de notre peuple et la fécondité exceptionnelle de nos compatriotes — 40 à 50 naissances par 1 000 habitants — jusque vers le milieu du présent siècle ont été des facteurs déterminants de cette évolution démographique. Une telle évolution s'est manifestée aussi au niveau de la langue.

III- La langue maternelle

En 1981, la population régionale se partageait de la façon suivante selon la langue maternelle:

Tableau III

Langue maternelle	Nombre	Pourcentage
française	278 020	97,5%
anglaise	3 530	1,2%
autres	1 305	0,4%

Le tableau III démontre que la population de langue maternelle française est de 2,3% plus élevée que la population d'origine française. En effet, au tableau II, on remarque 271 540 habitants d'origine française ou 95,2% de la population régionale, contre 278 029 de langue maternelle française, ou 97,5%.

Il s'agit là d'un gain de près de 6 500 individus qui ont été intégrés ou assimilés à la culture du milieu ambiant. Quand on compare le nombre d'habitants de langue maternelle anglaise ou autre que française, soit 4 835 au tableau III, à celui des citoyens d'origine britannique et autre, soit 9 700 au tableau II, il existe une différence de 4 925. C'est là un transfert linguistique indicateur de la tendance à l'assimilation des gens d'une autre origine que française.

Une analyse plus approfondie de tous ces chiffres et des facteurs en cause serait nécessaire pour tirer des conclusions définitives sur ce point.

Mais l'usage généralisé du français à travers la région, sauf dans certains secteurs sous l'autorité fédérale comme la base de Bagotville sur laquelle nous reviendrons plus loin, nous oriente dans ce sens.

Du reste, le phénomène de l'assimilation n'a rien d'étonnant, car il s'inscrit dans l'évolution normale de groupes raciaux étrangers dans tout pays qui les reçoit. L'assimilation est une question de temps, une affaire de quelques générations habituellement, sauf exception.

Au Brésil, en Argentine comme aux États-Unis, en France ou au Canada, le même phénomène d'assimilation se produit avec des variations dues à l'importance, à la concentration et à certaines caractéristiques nationales des groupes ethniques concernés.

Au Saguenay-Lac Saint-Jean, l'omniprésence du fait français et l'homogénéité de la population entraînent par voie de conséquence la nécessité presque absolue de parler français pour éviter d'être isolé et pour pouvoir communiquer avec l'entourage.

Le recensement de 1981 confirme ce point de vue d'autant plus justifié que 248 005 habitants, ou 87,9% de la population de la région, ne parlent que la langue de Molière.

En fait, il n'y a que 535 Saguenéens et 55 Jeannois, formant un total de 590 citoyens, qui soient unilingues anglais, ce qui représente moins de 0,25% de l'ensemble de la population.

Également, il faut ajouter que 125 autres citoyens ont déclaré ne pouvoir parler ni français, ni anglais.

Les chiffres de 1981 démontrent donc que 715 habitants seulement sont incapables de parler français sur une population totale dépassant 285 000 individus.

D'un autre côté, l'obligation de connaître le français dans une région comme la nôtre et, également, la situation très minoritaire du peuple québécois dans le contexte canado-américain anglophone expliquent naturellement le bilinguisme d'une certaine partie de la population.

En réalité, on dénombre 34 135 personnes qui sont bilingues, ou 11,9% de notre population.

Par ailleurs, si l'on accepte que les 3 530 citoyens de langue maternelle anglaise notés au tableau III sont des Anglophones de fait, quelle que soit leur origine ethnique, il faut conclure que la grande majorité d'entre eux, soit 2 940 ou plus de 83%, sont bilingues. Comme il a été dit plus haut, il n'existe que 590 citoyens à se déclarer unilingues anglais. Mise à part la qualité elle-même de la langue qui ne sera pas abordée dans la présente étude, un autre volet sera considéré.

C'est celui de la langue parlée à la maison, en regard de la langue maternelle déclarée officiellement.

Le tableau III indique la répartition de la population selon la langue maternelle, c'est-à-dire la première langue apprise dès l'enfance et encore comprise par l'individu. Le recensement de 1981 va plus loin en précisant la langue parlée au foyer ou à la maison à partir du critère de la langue maternelle.

Cela permet de déterminer les citoyens qui, à la suite d'un mariage mixte, d'un changement de milieu ou d'une autre raison, tel le désir de faire connaître une seconde langue à leur famille, déclarent parler dans leur vie quotidienne à la maison une autre langue que leur langue maternelle.

Le recensement est révélateur à ce point de vue.

Ainsi à Chicoutimi, sur 535 citoyens qui se réclament de langue maternelle anglaise, 130 parlent anglais à la maison, contre 400 qui disent parler français. Donc, 76% des Anglo-Chicoutimiens, si l'on peut s'exprimer de cette façon, parlent français chez eux. Le français est devenu leur langue quotidienne.

Il en est de même pour les 320 Chicoutimiens qui ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais. 190 parmi eux s'expriment à la maison dans leur langue maternelle, 10 parlent anglais et 120 le français, ou 37%.

Sans doute, s'agit-il ici de Néo-Saguenéens de la première génération qui ont choisi à 37%, peut-on présumer, de s'intégrer à la langue du milieu, le français.

Un autre point à souligner concerne les Chicoutimiens de langue maternelle française qui sont au nombre de 58 740, soit 97,9% de la population de la ville s'élevant à 60 064 en 1981.

Il se trouve chez ces derniers 530 citoyens qui parlent anglais à la maison. Ce chiffre représente à peine 0,9%, mais il mérite d'être souligné dans une ville qui est très francisante, celle-ci n'ayant jamais connu la présence comme telle d'une grande entreprise industrielle à direction anglophone comme d'autres villes de la région et ayant toujours été a capitale religieuse et éducative du diocèse.

Faut-il ajouter aussi que Chicoutimi est la plus importante ville du Québec à ne posséder ni école, ni paroisse, ni organisme de langue anglaise.

Enfin, la «Reine du Nord», pour reprendre une expression à la mode il n'y a pas si longtemps, compte 20 concitoyens unilingues anglais et 45 autres qui ne parlent aucune des langues officielles de ce pays. 8 735 de ces citoyens, cependant, sont bilingues, ce qui représente 12,4% de la population chicoutimienne.

Des villes comme Jonquière, Alma, Roberval ou Dolbeau ont globalement une image linguistique comparable à celle de Chicoutimi, avec des différences reliées à l'influence plus ou moins grande de l'industrialisation dans ces villes. Un examen sommaire des statistiques sur la question de la langue maternelle et la langue parlée à la maison le laisse croire. Ville de La Baie, cependant, mérite qu'on y regarde de plus près.

Avec une population de 20 000 habitants, soit trois fois moins que celle de Chicoutimi ou Jonquière, Ville de La Baie a une population de langue maternelle anglaise de 785 personnes. De celles-ci, 630 ou 80% parlent anglais à la maison.

Aussi, 385 citoyens de Ville de La Baie sont unilingues anglais, ce qui représente 71% de toutes les personnes unilingues anglaises de l'agglomération Chicoutimi-Jonquière-La Baie.

Cet îlot de langue anglaise au cœur du Saguenay-Lac Saint-Jean francophone est probablement relié à la présence de la base d'aviation de Bagotville. Tout indique, en effet, que la politique de francisation qui a transformé la langue des grandes entrepri-

ses du Québec depuis une vingtaine d'années n'a pas touché la langue de travail des militaires de la base de Bagotville, territoire fédéral qui échappe, semble-t-il, aux contraintes et aux influences culturelles saguenéennes environnantes.

À cet égard, une étude sur l'usage du français dans l'aviation militaire canadienne mérite d'être menée pour connaître l'utilité et le rôle de l'autre langue officielle dans la force aérienne de ce pays.

En Belgique et en Suisse, en tout cas, comme nos hommes politiques fédéraux, provinciaux et municipaux le savent, les bases d'aviation militaire fonctionnent dans la langue de la région où elles sont implantées, c'est-à-dire en français, en allemand ou en flamand.

C'est la façon des Suisses et des Belges de respecter leurs communautés linguistiques et de servir leur pays.

Au Canada, se pourrait-il que le français ne soit pas assez «officiel», même au Québec, pour être utilisé comme langue normale de travail et de commandement dans l'aviation militaire?

La question vaut d'être posée dans un pays bilingue et une région où 97,5% de la population est de langue maternelle française.

IV- La religion

Un troisième élément à considérer dans l'étude de la population régionale concerne la religion des citoyens. Avec la langue, la religion est une des caractéristiques habituelles de nombreux peuples de la planète. Ainsi, les Italiens sont traditionnellement catholiques, les Norvégiens sont luthériens, les Marocains sont musulmans, les Grecs sont orthodoxes et les Chinois sont bouddhistes.

Au Saguenay-Lac Saint-Jean, la population s'est développée, on l'a vu, tel un prolongement du pays de Charlevoix, en y apportant langue, religion et traditions.

Le recensement de 1981 montre que notre population est divisée selon les dénominations religieuses suivantes du tableau IV:

Tableau IV

Religion	Nombre	Pourcentage
catholique	276 805	97,1%
protestante	3 800	1,3%
autre ou sans religion	2 255	0,7%

Ce dernier tableau révèle une homogénéité religieuse presque superposable à ce qui est noté au point de vue de la langue maternelle au tableau III.

Sans doute, l'influence catholique qui était omniprésente il y a quelques décennies à peine n'est-elle pas aussi grande de nos jours, mais son empreinte demeure très visible et bien vivante.

Dans la région comme ailleurs au Québec, la religion catholique transmise par nos ancêtres français fait partie de l'héritage de l'ensemble des Québécois.

Quant aux 2 255 citoyens qui ont déclaré appartenir à d'autres confessions religieuses ou n'en pratiquer aucune, il faut noter quelques centaines d'adhérents à des religions dites «non chrétiennes orientales» en jargon fédéral, soit musulmane, bouddhiste ou hindouiste.

On compte aussi 20 concitoyens de religion juive. Aucun d'eux, cependant, ne demeure à Chicoutimi, la ville fondée en 1842 par Peter McLeod II, protestant de descendance écossaise et amérindienne dont la lignée est devenue catholique et française.

V- Conclusion

Notre étude sur l'homogénéité ethno-culturelle de la région à partir des statistiques du recensement de 1981 a voulu apporter un peu de lumière sur cette question.

L'origine ethnique, la langue maternelle et la religion de la population recensée ont fourni les trois éléments de base du travail.

Si nous nous sommes attardé à l'origine ethnique des citoyens de la région, c'était pour faire ressortir, en plus d'une certaine diversité existante, un caractère qui, sans être propre à notre région, est bien notable pour peu qu'on le recherche. Il s'agit du métissage ou du mélange des populations.

Cela fait partie de notre héritage.

Comme en Grande-Bretagne, où l'héritage angle, saxon, danois, normand, celtique et autres a produit l'Anglais que nous connaissons, ainsi, le mélange français, écossais, amérindien, irlandais, anglais, norvégien, danois, italien et autres a donné les Saguenéens et les Jeannois d'aujourd'hui.

Ce brassage d'hommes et de femmes d'origines diverses a modifié et enrichi l'homogénéité ethno-culturelle régionale sans la changer fondamentalement.

Nos sincères remerciements vont à M. Roger De LaSablonnaire, de la Bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi, pour les documents fournis, et à M. Car Beaulieu, historien, pour ses conseils.



Ottawa, centralisateur

par JEAN-DENIS ROBILLARD

La centralisation des pouvoirs à Ottawa diminue forcément les pouvoirs des provinces et, par voie de conséquence, ceux du Québec. Les autorités politiques de la capitale fédérale risquent-elles d'augmenter leur puissance sur le dos des provinces? Et pour ce faire, le fédéral aurait-il tendance à favoriser une politique de centralisation?

Avant de répondre à ces questions, il serait bon de préciser les causes de ce mouvement centralisateur, causes que l'on peut énumérer et expliquer de la façon suivante:

1 — L'accroissement des pouvoirs et de l'influence du gouvernement central répond aux aspirations de la communauté canadienne-anglaise qui voit dans ce gouvernement national l'instrument de son progrès comme société; préjugé favorable que les Québécois sont loin de partager.

2 — Le gouvernement central a su profiter des diverses situations de crise pour envahir des champs de compétence provinciale: dépression économique des années 30, guerre de 1939, nécessités sociales de l'après-guerre, chômage, inflation, énergie, etc.; tout fut prétexte à des interventions fédérales avec l'assentiment de la majorité; le Québec subissait cette loi de la majorité bien malgré lui.

3 — Le texte même du British North America Act a facilité l'expansion du gouvernement central en lui conférant tous les pouvoirs non explicitement attribués aux provinces. La chose paraît normale à la majorité canadienne, pas à nous.

4 — Le gouvernement fédéral a pu augmenter ses pouvoirs grâce à des ressources fiscales et financières supérieures à celles des provinces, alors que la Constitution limite les provinces à ce qu'il est convenu d'appeler l'impôt direct. (*La Presse*, 9 novembre 1979.)

La rencontre du lac Meech, suivie de la signature officielle du Québec le 3 juin 1987 à Ottawa, nous fera-t-elle oublier un

passé qui risque fort de renaître selon les humeurs de la politique du gouvernement central, puisque le Québec vit encore dans la même vieille maison, seule l'enseigne a été changée?

Après les poignées de mains, les échanges hypocritement émouvants, les félicitations et les tapes sur les épaules — jusqu'où ne pourrait-on pas aller pour se créer du capital politique? —, que reste-t-il de tout ce théâtre? Illusions, imprécisions, brume. À l'Assemblée nationale, lors de la première période de questions qui a suivi cette signature historique, Robert Bourassa ne pouvait donner aucune réponse précise aux questions posées par les membres de l'opposition, affirme M. Jean Garon.

Le pouvoir de dépenser permet au gouvernement central de contraindre le Québec à des objectifs nationaux souvent contraires à ceux de cette province.

Le Québec s'est fait défoncer par le Canada sur le plan linguistique. On nous a défait la Loi 101, morceau par morceau... et tout ce beau monde, aujourd'hui, souhaite du fond du cœur la promotion du français au Québec? Allons donc!

La promesse de Trudeau n'a pas été remplie par les Conservateurs, comme on se plaît à le répéter; le Québec n'est pas entré dans un Canada nouveau, parce qu'on n'a pas voulu donner à cette province la véritable place qu'elle devrait y occuper. En effet, le plein pouvoir fut-il donné à l'Assemblée nationale de confectionner des lois qui répondent aux besoins propres des Québécois? NON. Voilà, tout le reste ne devient que foutaise.

Comme le dit Claude Morin (*Le Devoir*, 4 juin 1987), le quatrième point du nouvel article 2 de la Loi constitutionnelle de 1867 annule pour ainsi dire tout ce qui a été reconnu pour le Québec, puisqu'on affirme que «le présent article (le nouvel article 2) n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits et privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada ou des législatures ou des gouvernements des provinces, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue». Ça nous fait une belle jambe!

Non satisfait, Ottawa rajoute au point 16: «L'article 2 de la Loi constitutionnelle de 1867 n'a pas pour effet de porter atteinte aux articles 25 ou 27 de la Charte canadienne des droits

et libertés, à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ou au point 24 de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867.» (*Le Devoir*, 4 juin 1987).

Les mêmes débats se continueront donc, les tiraillements et les batailles de virgules perdureront jusqu'à bout de ressources; alors, tous se tourneront vers la Cour suprême, où nos trois juges québécois seront évidemment battus d'avance par les six juges des provinces anglophones.

Voilà un autre gâchis, après celui de la nuit des longs couteaux. Voilà les «énormes gains» concédés de justesse par les premiers ministres anglophones sous le regard ému de Brian en quête de votes québécois.

Loin donc de célébrer cet événement dans la joie, il faut y craindre un grave danger pour notre avenir collectif.

Le passé de ce gouvernement central et centralisateur est garant de l'avenir! Voyons donc plus en détail ses faits et gestes:

1927: établissement de la pension de vieillesse.

1932: création de la Canadian Radio Broadcasting Commission.

1934: fondation de la Banque du Canada.

1938, février: *L'Action Nationale* lançait un cri d'alarme: «L'État fédéral, depuis quelques années, s'achemine, et rapidement, vers le centrisme.»

1 — Que la fédération pût devenir un instrument politique destiné à comprimer, puis à absorber graduellement les autonomies provinciales, «nous affirmons que telle chose n'est jamais entrée dans la pensée de la majorité des Pères de la Confédération».

2 — Jamais les Canadiens-Français ne fussent entrés, pour leur part, dans un État qui eût avoué des intentions centralisatrices.

3 — Les Canadiens-Français sont conscients des exigences profondes de leur pays et de leur province; mais ces réformes doivent s'effectuer non dans le sens d'une centralisation des pouvoirs à Ottawa, mais dans une large et urgente décentralisation.

4 — Les Canadiens-Français ne sont pas entrés dans la Confédération pour y être étouffés, mais pour y vivre et y mieux vivre.

5 — Province française poursuivant un idéal de culture fran-

çaise, le Québec ne peut le rester sans une certaine autonomie législative et administrative, en particulier dans l'ordre économique et social.

6 — Puis, suit une liste de plusieurs exemples dont, entre autres, la centralisation administrative des ports nationaux.

1941: plan national d'assurance-chômage.

1942: ententes fiscales de guerre avec toutes les provinces.

1943: rapport March sur la sécurité sociale.

1944: loi des allocations familiales.

1945, décembre: *L'Action Nationale* récidive sur le sujet:

1 — La «Loi des mesures de guerre» élaborée en 1914 par le gouvernement Borden et reprise en 1939 par le gouvernement King concentre dans les mains des ministres des pouvoirs dictatoriaux.

2 — La guerre est terminée depuis plusieurs mois et la «Loi des mesures de guerre» est toujours en vigueur. Pourquoi cette contradiction dans les termes? Tout simplement, parce que l'autorité incontestée est une drogue à laquelle on s'habitue très vite, tout simplement parce que nos gouvernements fédéraux ne peuvent accepter que la période d'urgence soit révolue et qu'il leur faille consentir à lâcher prise.

3 — Les centralisateurs savent bien qu'une fois la période d'émotivité fiévreuse passée, ils ont leurs coudées franches pour poursuivre leur œuvre de destruction systématique. Ce qui explique les gains à peu près constants qu'ils se voient assurés depuis 1867.

1946:

a) conférence fédérale-provinciale sur le rétablissement d'après-guerre au cours de laquelle le gouvernement fédéral avoua officiellement sa ferme intention de conserver ses revenus de temps de guerre;

b) *lois de la citoyenneté canadienne*.

1947:

nouvelles ententes fiscales avec la plupart des provinces.

1949:

a) institution d'une commission royale d'enquête présidée par

Vincent Massey sur les arts, les lettres et les sciences, suivie de l'intervention directe dans le domaine culturel déjà largement occupé et de l'intervention déguisée dans l'enseignement supérieur (*Le Devoir*, 12 septembre 1963);

b) réorganisation de la Cour suprême du Canada qui, quoique création du gouvernement d'Ottawa, est à proprement parler un tribunal national appelé à juger en dernière instance toutes les causes du pays;

c) amendement constitutionnel donnant au parlement fédéral le droit de modifier seul la constitution canadienne en ce qui concerne les pouvoirs attribués au gouvernement central; dans tous les autres États fédéraux du monde, le parlement central ne peut amender aucune partie de la constitution sans le concours des autres assemblées législatives du pays;

d) conférence fédérale-provinciale organisée par le gouvernement central sur la réforme constitutionnelle dans le but évident de se faire reconnaître une plus grande autorité.

1950:

amendement constitutionnel permettant au gouvernement d'Ottawa d'établir un nouveau système de pensions de vieillesse.

1951:

aide fédérale aux universités.

1952:

a) nomination d'un citoyen canadien, Vincent Massey, comme vice-roi;

b) nouvelles ententes fiscales avec toutes les provinces, sauf avec le Québec.

1957, 18 novembre:

le chanoine Groulx écrit: «Est-il encore possible au Canada de ramener les institutions fédérales à leurs principes originels? Je n'en sais rien. Il serait vain toutefois de nous le cacher; des impondérables et des tendances extrêmement redoutables travaillent en sens contraire. Plus que jamais les Canadiens-Français doivent se persuader que rien ne saurait prévaloir contre leur droit à la vie et contre le droit du Québec à sa nécessaire liberté». (*Le Devoir*, 12 septembre 1963.)

1963, 12 septembre:

Jean-Marc Léger interviewe René Chalout pour *Le Devoir*:

1 — George-Étienne Cartier convenait, à la fin de ses jours, que c'est simplement par opportunisme et par nécessité (on avait besoin du Québec pour bâtir cette communauté des colonies anglaises d'Amérique à partir de préoccupations économiques et politiques) que Macdonald et les autres «pères» anglais ont accepté de justesse la thèse de la fédération; mais cette fédération, ils l'ont voulue fortement centralisée et aussi près que possible de l'union législative.

2 — Dans cette perspective, la fédération devait fatalement être pour les Canadiens-Français un instrument d'assimilation.

3 — D'ailleurs, n'eût été l'audience de George-Étienne Cartier et l'intervention d'une partie de la hiérarchie, les nôtres auraient sans doute rejeté le projet de pseudo-fédération.

4 — Antoine-Aimé Dorion a combattu cette fédération avec énergie et prédit qu'il serait difficile à la nation canadienne-française de s'épanouir dans un pareil État.

5 — Wilfrid Laurier, bien avant de devenir premier ministre, prédisait lui aussi que cette fédération «sera le tombeau de la race française en Amérique».

6 — Depuis 96 ans, Ottawa a constamment tendu:

a) à accroître ses compétences et ses ressources fiscales au détriment de celles des provinces;

b) à accentuer la centralisation, ce qui est parfaitement conforme aux tendances et au tempérament de l'élément anglo-canadien.

7 — À la faveur des deux guerres mondiales et de la crise économique des années 1929-36, le pouvoir central a intensifié ses assauts et a fait de grands bonds en avant dans la voie de la centralisation.

8 — L'offensive centralisatrice s'est déroulée parfaitement, obéissant à un dessein précis, avec, de-ci de-là, un temps d'arrêt pour ne pas trop effrayer surtout le Québec, «parfois même avec un recul apparent... pour mieux sauter».

9 — Création de l'impôt direct sur le revenu, lors du premier conflit mondial.

10 — Nanti de ressources nouvelles extrêmement abondantes, Ottawa intervient dans le domaine social, qui relève du premier

chef des États provinciaux, par la création des allocations de retraite.

1969, 12 février:

Claude Ryan, dans un éditorial du *Devoir*, traite de la péréquation: «Mais entre la péréquation et une centralisation insidieuse pratiquée pendant longtemps par Ottawa, il existe une marge que les provinces ne semblent plus disposées à oublier aussi facilement que par le passé.»

1972:

Camille Laurin explique, dans une petite brochure, pourquoi il est devenu Souverainiste. (*Témoignage de Camille Laurin*, Les éditions du Parti québécois, p. 48-49.)

1 — Il cite Claude Morin: «Nous sommes loin de l'ancienne technique de centralisation en vertu de laquelle le gouvernement central entraînait ouvertement dans des domaines clairement identifiés comme étant de compétence provinciale. Ce type de centralisation était trop visible et soulevait des hurlements politiques. La nouvelle technique est plus souple, plus habile...»

2 — Par le biais des responsabilités étendues qu'il s'attribue, le gouvernement central s'attaque à des problèmes qui concernent l'avenir.

3 — Ainsi, on peut asseoir l'intervention fédérale sur une sorte d'approbation implicite de la population.

4 — Un gouvernement consacrant des énergies à des problèmes auxquels la population a été sensibilisée peut réussir à créer l'image d'un gouvernement dynamique et conscient de ses responsabilités.

5 — C'est ainsi qu'Ottawa se crée de nouveaux besoins et qu'utilisant ses immenses ressources, il est entré dans mille domaines: affaires urbaines, croissance des villes, transport urbain, criminalité, allocation du sol, taxation municipale. Loisirs: sport et animation sociale pour la jeunesse. Aménagement du territoire dans les milieux urbains et ruraux, mise en valeur des ressources du sol et du sous-sol, voies de communication interurbaines. Culture: formation des adultes, communications, recherche scientifique. Implantation industrielle, etc.

1973:

Claude Morin écrit dans «Le Combat québécois», *Boréal*

Express, 1973, p. 130: «Nous sommes depuis plus d'un siècle témoins d'un profond mouvement qui de plus en plus conduit à la centralisation à Ottawa des véritables leviers du pouvoir politique.»

1976, 31 juillet:

l'économiste Rodrigue Tremblay, directeur du département des Sciences économiques de l'université de Montréal, titre un texte de *La Presse*: «Le Québec face à la centralisation fédérale».

1 — Le 12 juillet 1976, la Cour suprême du Canada entérine majoritairement le droit unilatéral du gouvernement fédéral de s'approprier des pouvoirs provinciaux, lorsqu'il estime qu'il y a urgence. Cela ouvre la voie toute grande à une centralisation encore plus accrue des pouvoirs en faveur du gouvernement fédéral.

2 — «Cette décision vient enlever toute illusion à ceux qui auraient pu encore croire que le Québec pouvait jouir de pouvoirs exclusifs garantis dans le cadre de la constitution canadienne, pour assurer le développement harmonieux de sa société.»

3 — De plus, il n'est pas nécessaire qu'une crise existe vraiment: il suffit que le gouvernement fédéral «pense qu'une telle crise existe»!

4 — La décision de la Cour suprême équivaut à concéder au gouvernement fédéral le pouvoir de modifier unilatéralement la constitution canadienne.

5 — Voilà un tour de force «qui démontre bien combien est forte la propension de la Cour suprême à renforcer la centralisation au Canada au profit du gouvernement fédéral».

1976, 13 décembre:

lors de la réunion des dix premiers ministres des provinces, René Lévesque confie aux journalistes que la tendance du gouvernement fédéral, depuis plus de 10 ans, consiste à s'attribuer, se confirmer ou s'arroger toute une série de compétences inédites. De plus, au cours des 30 dernières années, le Québec s'est toujours opposé à la centralisation des pouvoirs et des ressources entre les mains d'un gouvernement où ses représentants sont et seront toujours minoritaires.

1978, été:

la revue *Ici-Québec* (vol. 2, n° 14, p. 13) mentionne que le gouvernement fédéral n'a jamais respecté la répartition des pouvoirs accordés au Québec:

1 — Ottawa a violé la constitution canadienne — car le Pacte de 1867 avait réservé exclusivement certains domaines à la juridiction des États provinciaux —, a centralisé à outrance sans jamais tenir compte des besoins réels des Québécois.

2 — Tous les premiers ministres du Québec ont lutté en vain contre la centralisation fédérale.

1979, 9 novembre:

dans un supplément spécial, *La Presse* publie la nouvelle entente Québec-Canada proposée par le gouvernement du Québec. Au sujet de la centralisation du gouvernement fédéral, on écrit:

1 — Dès les premières années du nouveau régime confédératif (1867), Ottawa s'immisça dans des domaines que le Québec considérait de sa compétence.

2 — Au cours de la crise économique des années 30, deux solutions s'offraient à la Commission Rowell-Sirois:

a) répartir les compétences entre les paliers de gouvernement;

b) réaménager les ressources fiscales entre ces différents paliers pour permettre aux gouvernements provinciaux de s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles. Les commissaires ont choisi d'accentuer le caractère centralisé de la fédération. Bien sûr, le Québec jugea ce nouveau fédéralisme tout à fait inacceptable.

3 — Cette tendance centralisatrice toujours présente s'amplifia beaucoup après la guerre de 1939 et surtout au cours des dernières années.

1981, 15 avril:

Jacques-A. Choinière, ingénieur de Sainte-Foy, fait paraître dans *La Presse* un article qui décrit la stratégie d'assimilation de P.-E. Trudeau. Selon l'auteur, «Lord Durham II» fait tout en son pouvoir pour «centraliser davantage le Canada afin d'enlever au Québec les moyens économiques de se développer selon ses moyens».

1981, 6 novembre:

parmi les nombreuses réactions qui ont suivie la fameuse nuit de la trahison, Luc Larivée, président de la C.E.C.M. et porte-parole du NON dans le comté de Maisonneuve lors de la campagne référendaire de 1980, soutient que s'il avait pu se douter, à l'époque, que les thèses du premier ministre Trudeau mèneraient un jour à une réduction des pouvoirs au Québec par une centralisation plus grande, «jamais je n'aurais été dans la campagne du NON» (*La Presse*).

Le même jour, dans le même journal, René Lévesque soutient que l'imposition d'un droit de circulation et d'établissement constituait une nouvelle centralisation des pouvoirs économiques entre les mains du gouvernement fédéral.

1982, 6 février:

Louis Falardeau, du journal *La Presse*, traite d'une des conséquences du NON: Ottawa menace de plus en plus l'autonomie du Québec.

1 — Dans les semaines qui suivirent le 20 mai, il devint évident que M. Trudeau entendait tenir ses promesses référendaires en imposant sa conception centralisatrice du fédéralisme.

2 — Profitant de la faiblesse du Québec provoquée par la disparition de la menace indépendantiste, le fédéral va tenter d'étouffer le Québec, chef de file de la résistance à la centralisation, en refermant deux tenailles: l'une, constitutionnelle; l'autre, économique.

a) La tenaille constitutionnelle s'est refermée avec succès le 5 novembre 1981 (la nuit des longs couteaux).

b) Dès l'été 80, un mois après le référendum, la tenaille économique fait son apparition: Jean Chrétien ajoute à l'ordre du jour, à la rencontre fédérale-provinciale, le désir d'Ottawa d'obtenir des pouvoirs sur l'économie.

1982, 27 octobre:

dans *La Presse*, Jules Béliveau nous apprend que les évêques eux-mêmes critiquent la nouvelle constitution. Mgr Augustin-E. Burke, évêque de Yarmouth, souligne que la nouvelle constitution, qui aurait dû conduire le peuple canadien vers une plus grande libération, lui fait plutôt sentir le joug d'un pouvoir centralisateur plus grand qu'auparavant.

1982, novembre:

Michel Vastel, dans *l'Actualité*, consacre un article à Michael Pitfield, conseiller de M. Trudeau et artisan du nouveau Canada centralisé. Il lui attribue d'avoir travaillé au fédéralisme centralisé... évidemment contre le Québec.

1983, 2 juin:

le 17 avril 1982, le Canada Bill voté quelques jours auparavant par le parlement de Westminster devenait la Loi Constitutionnelle de 1982. *Le Devoir* consacre un cahier spécial à cette occasion.

1 — Gil Rémillard, professeur de droit à l'université Laval de Québec, fait allusion indirectement au centralisme d'Ottawa:

a) en ayant recours pour une dernière fois au vieux mécanisme colonial, il est certain qu'on a pu passer outre plus facilement à la dissidence du Québec;

b) il est difficile de comprendre comment un pays démocratique comme le Canada a pu amender aussi substantiellement sa Constitution sans la consultation du peuple québécois;

c) aucun gouvernement impliqué tant au niveau fédéral que provincial n'avait reçu le mandat spécifique de ses électeurs de procéder à de tels amendements à la Constitution;

d) l'article un de la Charte prévoit qu'une règle de droit fédéral peut restreindre tous les droits fondamentaux dans les limites du raisonnable.

2 — Jacques-Yvan Morin, vice-premier ministre et ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, souligne à son tour, mais cette fois franchement, l'attitude centralisatrice du gouvernement fédéral:

a) les récents événements constitutionnels ont eu le mérite de révéler le véritable visage de ce pays, qui sait imposer sa volonté unilatérale à la minorité francophone, lorsque ses intérêts sont en jeu, comme il l'a déjà fait;

b) le Québec devra maintenant régler la question de son adhésion au Canada Bill avant de songer au reste. Autrement, il serait exposé, sans protection suffisante, à être entraîné dans un processus de révision qui s'oriente nettement vers la centralisation des pouvoirs à Ottawa.

1984, 22 août:

à la 25^e conférence annuelle des premiers ministres provinciaux à Charlottetown, René Lévesque affirme, dans *Le Devoir*, que le mouvement de centralisation entamé par Ottawa repose sur des assises institutionnelles et administratives qui dépassent les personnalités ou les partis politiques en place. Il ajoute que le cadre constitutionnel actuel est inacceptable pour le Québec.

1985, novembre:

Marcel Laflamme, Ph.D., expose dans *l'Action Nationale* le projet politique québécois. Lorsqu'il décrit la dégradation du Canada, il mentionne, entre autres, que:

1 — le Fédéral véhicule une culture anglo-saxonne américaine et entraîne ainsi le Québec sur cette pente;

2 — «Le phénomène de la centralisation à Ottawa détruit les fondements mêmes de la Confédération».

1986, 8 mars:

La Presse canadienne nous apprend dans *La Presse* qu'Ottawa n'envisage pas de négocier à la pièce... et que même sous un nouveau gouvernement, la politique de centralisation ne change pas.

1 — Deux jours avant, le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Gil Rémillard, confirmait que Québec n'inclurait plus automatiquement la clause «nonobstant» pour soustraire chacune de ses lois à la Charte fédérale des droits.

2 — Selon M. Crosbie, le gouvernement fédéral n'estime pas que la balle est dans son camp dans le dossier constitutionnel, en dépit de cette récente concession du Québec.

3 — M. Crosbie ajoute: «À l'époque, M. Trudeau avait la main haute sur la Constitution, il ne faut pas se surprendre que ce soit la même chose aujourd'hui.»

1986, 14 juin:

voici la journée de la confession, des aveux; pour ce qui est du repentir?... Dans *Le Devoir*, l'ex-secrétaire d'État, M. Serge Joyal, député libéral de Papineau, M. André Ouellet et M. Michel Robert, ancien président du Comité pro-Canada pendant le débat référendaire, affirment vouloir réparer les torts et remplir la promesse de Trudeau au référendum, à savoir garantir la place qui revient au Québec dans le Canada... donc condamner la centralisation du gouvernement fédéral.

1986, 17 juin:

Paul-André Comeau s'empresse de commenter dans un éditorial du *Devoir* ce revirement subit.

1 — «Il aura donc suffi d'à peine 45 minutes aux militants du Parti libéral du Canada pour effacer, par une simple résolution, quinze ans et plus d'une opiniâtre opposition à toutes les formes du nationalisme québécois.»

2 — Le virage à 180 degrés de la presque de l'ancienne équipe gouvernementale laisse pantois, pour le moins.

3 — Voilà plus de vingt ans que toute la *nomenklatura* libérale a d'abord engagé une offensive vigoureuse contre les porte-parole du nationalisme traditionnel, puis livré un combat sans merci contre les tenants de la thèse du souverainisme.

4 — Il ne faut pas tout de même gommer d'un seul trait cette lutte constante, méthodique.

5 — Cette démarche laisse un arrière-goût électoraliste.

1986, 18 juin:

dès le lendemain, dans *Le Devoir*, Solange Chaput-Rolland saisit l'occasion, à son tour, d'exprimer à tout le moins sa surprise, à la suite de ce volte-face:

1 — «Votre repentir étonnera les nationalistes qui, comme moi, trouveront cynique le virage qui vous incite à renier aujourd'hui ce que vous pratiquiez hier.»

2 — «Est-ce la défaite qui vous a mûris ou l'espoir d'une prochaine victoire électorale qui vous pousse subitement à renouer avec ces affreux nationalistes dont vous vous êtes moqués durant plus de dix ans?»

3 — «Le Canada demeure le pays de ceux qui ne voulaient pas le rétrécir pour en faire un tout dévoué aux seuls intérêts du gouvernement fédéral»... centralisateur.

Conclusion:

Voilà donc un autre grain (le centralisme d'Ottawa) du chaquet de reproches que les nationalistes récitent au gouvernement fédéral.

Ne nous berçons pas d'illusions, si nous croyons encore à cette erreur qu'on appelle Confédération. Cent dix ans d'essai aboutissent à l'échec que les Québécois patriotes constatent

actuellement. Ce goût pour la centralisation à tout prix de la part d'Ottawa biaise toutes les réponses à nos demandes spécifiques.

Comme l'écrivait André Laurendeau, le 13 janvier 1958: «Les positions canadiennes-françaises et anglo-saxonnes sont carrément antagonistes et il ne se peut pas qu'il en soit autrement.»

Terminons par quelques phrases de Sir Wilfrid Laurier: «Chacun comprend que les attermoiments ne feront jamais notre situation meilleure, que les concessions nous engloutiront peu à peu. Voilà déjà trois siècles que nous sommes colonie, faut-il attendre trois autres siècles?» Cette citation prend toute son importance du fait qu'elle fut écrite, peut-être avec un peu de remords, au soir de la vie de l'homme qui fut mêlé aux événements d'une période critique et qui avait eu «l'occasion de constater l'arrogance, l'intransigeance, le fanatisme des Anglais. Il avait compris. C'est pourquoi, il n'a pas voulu partir sans indiquer à ses frères canadiens-français la route à suivre. Ce fut son testament.» (Jacques Laurentien, *Le Devoir*, 22 janvier 1963.)



En marge de l'actualité nationale

par ROSAIRE MORIN

Nous sommes 5 milliards

Le 11 juillet dernier, vers 11 heures du matin, la population mondiale dépassait le cap des cinq milliards d'habitants.

Sur la terre des hommes, un enfant naît à toutes les 2,4 secondes, 144 à toutes les minutes, 8 640 à l'heure, 207 360 par jour. En un mois, les nouveau-nés correspondent à la population totale du Québec francophone, anglophone et multiethnique.

Au rythme actuel des naissances, la population mondiale augmente d'un milliard à tous les douze ans. En l'an 2000, six milliards d'habitants peupleront la terre. À la fin du 21^e siècle, dix milliards d'humains se partageront de façon inégale les richesses mises à leur disposition.

À l'inverse du bon sens, les pays riches et industrialisés voient leur population décliner au cours du prochain siècle. Dans les pays pauvres et en voie de développement, la population monte en flèche. La conséquence: 75% des personnes vivant dans les pays en développement ne bénéficient que de 20% des ressources de la planète. Par surcroît, la pauvreté de ces contrées défavorisées croît avec la croissance de la population. Elle se traduit en chômage, sous-alimentation, insalubrité, maladies infectieuses, misère...

Les plus riches du monde

Alors que 340 millions de personnes réparties dans 84 pays ne consomment pas le minimum vital de calories et de protéines, quelques centaines de personnes contrôlent SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLIARDS CENT MILLIONS DE DOLLARS US (684 100 000 000\$ US). En effet, les administrateurs de 15 entreprises ont centralisé entre leurs mains ces richesses et ce pouvoir. Leurs influences et leur imbrication dans

des centaines d'entreprises quadruplent sûrement les ressources matérielles sur lesquelles ils exercent une maîtrise absolue pour grandir leur fortune et leur empire. Voici la liste de ces 15 groupes industriels:

General Motors	automobile	États-Unis	102,8 milliards US
Exxon	pétrole	États-Unis	69,9 milliards US
Royal Dutch-Shell	pétrole	Pays-Bas	64,8 milliards US
Ford Motor	automobile	États-Unis	62,7 milliards US
IBM	ordinateurs	États-Unis	51,3 milliards US
Mobil	pétrole	États-Unis	44,8 milliards US
British Petroleum	pétrole	Grande-Bretagne	39,9 milliards US
General Electric	électronique	États-Unis	35,2 milliards US
ATT	télécommunications	États-Unis	34,1 milliards US
Texaco	pétrole	États-Unis	31,6 milliards US
IRI	holding industriel	Italie	31,6 milliards US
Toyota Motor	automobile	Japon	31,6 milliards US
Daimler-Benz	automobile	RFA	30,2 milliards US
Du Pont	chimie	États-Unis	27,1 milliards US
Matsushita	électronique	Japon	26,5 milliards US

Et la croisade continue... Plus les riches s'enrichissent... plus les pauvres s'appauvrissent...

Le déclin démographique francophone

Le poids démographique du Québec décroît sans cesse. La population québécoise, qui représentait 28,8% de la population canadienne en 1961, tombait à 25,8% en 1986. Au cours des mêmes 25 années, la population de l'Ontario passait de 34,4% à 35,9%.

En maintenant l'actuel taux d'infécondité, pour garder la population québécoise à 7 millions d'habitants, il faudrait adopter une stratégie d'immigration massive. Or, remplacer les berceaux vides par des bateaux d'immigrants venus d'Afrique, d'Asie et des Amériques Centrale et du Sud aurait des conséquences fâcheuses. Avec cette hypothèse, dans cent ans, les descendants des Québécois d'aujourd'hui représenteraient à peine 15% de la population québécoise. 85% de la population de l'an 2087 seraient alors constitués d'immigrants, de filles et de fils d'immigrants. Le Québec français serait à l'agonie. Il serait remplacé par un *melting pot* multiculturel et anglais. Les nouveaux venus imposeraient leur langue, leur culture, leurs coutumes et

leurs usages. Nos droits seraient comparables à ceux du député Léo Piquette.

Si l'on ne veut pas que nos petits-enfants aient à vivre dans une telle conjoncture, il est temps de se décider et de modifier en conséquence nos bases humaines et spirituelles de la vie. Aussi longtemps que la conscience collective préfère la 6/49 et la coupe Stanley aux valeurs du passé, aux exigences de l'avenir et aux réalités familiales, aussi longtemps la vie française au Québec est menacée dans le renouvellement même de sa population. La société distincte du Lac Meech doit se décider collectivement à faire elle-même ses propres enfants.

Il n'y a pas d'autre solution. Cette orientation ne nie pas les vertus d'une immigration sélective et adaptée à nos besoins. Elle s'oppose toutefois à l'immigration massive. Elle convie la majorité des couples québécois à avoir deux enfants. Elle souhaite qu'un bon nombre de familles aient trois enfants. Une telle fécondité assurerait la survivance des Francophones. Sachant que la revanche des berceaux appartient au passé, il faut tout de même espérer que l'enfant au Québec fasse désormais partie du plan de vie des familles et que la famille de ce fait devienne nécessaire à l'enfant.

Au-delà de la transformation nécessaire des mentalités, il est important que les gouvernements éliminent les politiques qui travaillent contre la famille et la fécondité. Certaines pratiques fiscales sont odieuses. L'accès à l'habitation familiale est parfois inabordable. L'organisation du temps de travail des femmes est à repenser. L'établissement des garderies doit tenir compte des besoins réels et de l'incapacité financière des familles économiquement faibles. Les écoles elles-mêmes doivent planifier différemment le temps de l'enseignement. Les allocations de maternité doivent répondre aux réalités de la vie. Nombre d'adaptations concrètes doivent répondre aux exigences de la fécondité et faciliter ainsi les changements nécessaires dans les modes de vie et dans les structures d'accueil de la société.

Trente mille élèves ratent l'examen d'histoire

Au Québec, l'enseignement de l'histoire est d'une dimension très faible. Depuis cette année, en 4^e année secondaire, la

réussite à l'examen en histoire du ministère de l'Éducation est nécessaire à l'obtention du Diplôme d'études secondaires. Or, en mai dernier, environ 45% des élèves ont coulé l'examen. Le fait semble sans importance. On nous laisse savoir que le MEQ va majorer la totalité des notes...

Cet accident de passage est une occasion pour insister sur la qualité de l'enseignement de l'histoire et sur la nécessité de l'enseigner à tous les niveaux primaires et secondaires. Trop de jeunes ignorent leurs racines. Trop de jeunes croient que Cartier est un pont et Papineau, une rue.

Un jugement en français au Québec

Au cours du mois de septembre, la Cour supérieure du Québec entendra cinq avocats de la région de Montréal, représentés par Me Lomer Pilote, qui soutiennent qu'ils subissent des inconvénients du fait de «l'incertitude d'obtenir un jugement officiel dans la langue du justifiable».

Ils demandent à la Cour supérieure d'ordonner aux Procureurs généraux du Québec et du Canada d'obliger les juges à émettre leurs jugements dans la langue des parties, ou tout au moins d'en fournir une version officielle.

Ce droit était reconnu par la Loi 101, mais les articles en cause ont été déclarés inconstitutionnels par la Cour suprême du Canada. L'article 16 de la Loi 22 adoptée en 1974 sera-t-elle confirmée? Il prévoyait que le ministère de la Justice doit faire traduire en français les jugements prononcés en anglais.

Avancerons-nous en arrière, comme dans les tramways de jadis? Nous le saurons bientôt.

Léo Piquette doit parler ANGLAIS

En Alberta, au Parlement, le député de Plamondon-Lac-Labiche, Léo Piquette, a osé poser en français une question qu'il n'a d'ailleurs pas eu le temps de terminer. Il s'est fait dire qu'il avait violé le droit de ses collègues de se faire entendre en français. Le débat a pris des proportions inattendues. Après plusieurs jours de tâtonnement, le Comité des privilèges de la législature albertaine a demandé au député Piquette de s'excuser

publiquement pour avoir utilisé le français devant le Parlement de la province.

Cet incident n'est pas survenu au siècle dernier. Il a été vécu en avril 1987. À l'automne, lors de la prochaine session législative, un vote sera pris sur la recommandation du Comité et si le député Piquette ne s'excuse pas, il s'expose à une amende, à l'emprisonnement, ou à une suspension de son droit de siéger et de voter... Devant l'incident, le ministre responsable des Affaires canadiennes, Gil Rémillard, déclarait que le Québec n'a pas à s'immiscer dans les affaires de l'assemblée législative albertaine... Voilà une interprétation peu courageuse du bilinguisme au Canada, voilà une vision assez ténébreuse du fédéralisme de ce ministre! Le Lac Meech a ses limites...

Deux municipalités de l'Ontario se déclarent unilingues

Alliance for the Preservation of English in Canada est parti en guerre. L'organisme est farouchement opposé au bilinguisme officiel hors Québec. Il entend approcher toutes les municipalités de l'Ontario et il leur demande de s'opposer au French Language Service Act qui oblige les ministères et les institutions provinciales ontariennes à offrir des services en langues française et anglaise, là où les Francophones représentent au moins 10% de la population.

Le président d'Alliance, Ron Leitch, avocat de Toronto, est vraiment parti en croisade. Il a convaincu le conseil municipal de Matilda, 60 km au sud d'Ottawa, d'adopter une résolution pour déclarer la municipalité unilingue anglophone. Au début de juillet, le conseil municipal d'Elizabethtown, 100 km au sud d'Ottawa, votait unanimement une résolution qui proclamait la municipalité unilingue, qui exigeait le retrait du French Language Service Act et qui réclamait en outre un référendum provincial sur le bilinguisme.

Devant de telles attitudes répétitives, comment peut-on expliquer que des Francophones québécois croient encore à l'illusion du bilinguisme au Canada?



Au fil de l'économie

par ROSAIRE MORIN

Centre bancaire international de Montréal

Le corbeau tient en son bec un fromage... mais Toronto, le renard puissant, intervient et manipule si bien le parlement que Montréal n'aura pas la jouissance du fromage rêvé. Promis par le ministre René de Cotret, annoncé dans le budget du ministre des Finances, Michael Wilson, le projet de loi déposé en février 1987 n'a pu être adopté avant l'ajournement de la Chambre des Communes, le 30 juin dernier.

Jusqu'à la dernière minute, le renard Toronto a rusé et roulé les politiciens. La Ville de Toronto, la Communauté urbaine de Toronto, la Chambre de Commerce du Toronto métropolitain et plusieurs personnalités importantes de Toronto ont formé un front commun contre le projet. Le 29 juin, la veille de l'ajournement du parlement, la Ville de Toronto publiait une pleine page d'annonce dans le *Globe and Mail*. Elle y dénonçait avec vigueur le projet de loi sur les centres bancaires. Le titre de la page est indicateur: «The Great Toronto Bank Robbery»...

Dans un fédéralisme renouvelé, où le Québec est accueilli avec fierté et honneur, il est bien normal que Montréal ne partage pas avec Vancouver l'établissement d'un centre bancaire international, simple centre de dépôt ou de prêts aux non-résidents canadiens, alors qu'un État québécois établit un Centre financier international. Mais, lorsqu'on est un corbeau, on se contente de l'être et on cède finalement son fromage au gourmand renard. C'est ainsi que le Québec vit depuis 110 ans...

Pétromont

Pétromont vivra-t-il? ne vivra-t-il pas? L'incertitude demeure toujours. Le gouvernement fédéral cédera-t-il aux pressions de certaines pétrolières qui voudraient utiliser le pipeline Sarnia-Montréal pour transporter du pétrole léger importé à Montréal vers Sarnia?

On sait que ce pipeline doit transporter des liquides de gaz naturel vers Montréal. Modifier cette utilisation signifie la fin de l'industrie pétrochimique à Montréal. Sans l'approvisionnement en éthylène et en propylène, à prix concurrentiel, Pétromont et les entreprises en aval disparaîtront éventuellement. Le projet d'y fabriquer des produits destinés aux industries des plastiques, des textiles, des peintures, des vernis, des savons et des caoutchoucs synthétiques demeurerait un rêve illusoire. Ce secteur d'activités représente quelque 20 000 emplois.

La compagnie Impériale Esso réussira-t-elle à renverser le pipeline vers Sarnia et à alimenter son complexe pétrochimique ontarien? Texaco remportera-t-elle l'enjeu en faveur de sa raffinerie de Sarnia qui a besoin de pétrole léger? Les vertus du fédéralisme sauveront-elles pour quelque temps l'industrie pétrochimique du Québec? Comme il est inconfortable de n'être pas maître dans sa maison!

Bell Canada

Le loup mange les moutons...

Le CRTC ordonnait à Bell Canada de donner deux mois de service gratuits à ses abonnés, parce que la compagnie avait encaissé des bénéfices trop élevés, en 1985 et en 1986. La somme s'élève à 206 millions\$.

Mais, lorsqu'on s'appelle BELL, on peut s'opposer à toute décision contraire à l'intérêt de l'entreprise. Peu importe le bien de six millions d'abonnés. Les opinions de l'Association des consommateurs du Canada, de l'Organisation nationale anti-pauvreté et des autres organismes de consommateurs ne peuvent influencer une si grande compagnie...

Bell s'est présentée devant la Cour fédérale et a obtenu le désaveu de la décision du CRTC. L'organisme fédéral demande maintenant à la Cour suprême du Canada la permission d'appeler du jugement de la Cour fédérale. D'ici quelques années, les abonnés sauront s'ils peuvent être remboursés... En attendant, le loup mangera les moutons.

Cadillac Fairview

La compagnie de développement immobilier la plus renta-

ble du Canada, Cadillac Fairview, a signé une entente en juillet pour être achetée par la société JMB Realty Corp. de Chicago. Le montant de la vente s'élève à 2,6 milliards\$. Les grandes entreprises canadiennes se vendent couramment aux Américains.

Coca-Cola Ltée

Coca-Cola Ltée, propriété à part entière de The Coca-Cola Company d'Atlanta, en Georgie, fera sous peu un appel public à l'épargne des Canadiens. Les souscripteurs mandatés sont Dominion Securities, Wood Gundy et McLeod Young Weir. En plus de boire de cette liqueur douce, les Québécois francophone achèteront des actions offertes pour financer une filiale américaine.

Dome Petroleum

Dome Petroleum a accepté l'offre de 5,2 milliards\$ faite par Amoco, compagnie américaine. Elle refuse de dévoiler à la Banque de Montréal les offres faites par TransCanada Pipelines et Imperial Oil. Le différend est rendu devant la Cour d'Alberta et le gouvernement des juges, dans sa sagesse détachée de la démocratie, fera bientôt savoir si l'économie de notre pays devient plus canadienne par l'une des plus importantes prises de contrôle effectuées par des Américains.

Moulins Maple Leaf

Canadien Pacific a accepté de vendre la totalité de ses actions ordinaires en circulation dans les Moulins Maple Leaf à la société Hillsgate Holdings PLC pour la somme de 361\$. Hillsgate est une société du Royaume-Uni dont les actions sont inscrites à la Bourse de Londres. La vente est normale: la même Reine, Elizabeth II, règne encore sur l'empire et sur le Québec.

Reynolds

L'aluminerie Reynolds de Baie-Comeau évacue chaque jour plus de 120 kilos de polluant cancérigène HPA. De l'usine de carbone, les HPA contenus dans les huiles et les graisses de rebut prennent le chemin de l'égoût industriel de Reynolds et s'écoulent jusqu'à la Baie-des-Anglais qui s'ouvre sur le fleuve Saint-Laurent. Le ministère de l'Environnement est inquiet, mais son intervention est timide et, à l'heure actuelle, inefficace.

Ronalds-Reynolds

L'agence Foote, Cone and Belding Advertising de Chicago a acheté 100% des actifs de Ronalds-Reynolds and Company de Toronto, qui réalise la publicité de plusieurs entreprises québécoises. Cette acquisition survient après l'achat par Foote, Cone and Belding de 50% des actions de Publicité Michel Provost et Associés. Il y a un an, l'entreprise de Chicago avait acquis l'agence NCK de Toronto et l'agence Continental Public Relations. Les Québécois seront-ils mieux traduits par Chicago ou par Toronto?

Sun Life

Un jour, Sun Life déménageait son siège social de Montréal à Toronto. Mais ce transfert n'a rien changé. Sur le marché des assurances de personnes, cette entreprise anglophone s'accapare toujours de la première place pour les primes souscrites au Québec. Il serait intéressant de savoir si la compagnie a au moins investi au Québec francophone une somme équivalent au 460 millions\$ de primes encaissées au Québec en 1986. Il nous est impossible de répondre à la question, le portefeuille de l'entreprise n'étant pas disponible pour nous... même au Département des assurances du Québec.



Fides: Cinquante ans de présence à notre culture

par MAURICE LABEL

Historique 1937-1987 Éditions Fides — Jean-Rémi Brault, *Bibliographie des Éditions Fides 1937-1987*. Montréal, Fides, 1987, 302 pages.

Fides a célébré avec éclat, comme il se devait, en mars dernier, le cinquantenaire de sa fondation et de son activité créatrice. Ainsi que le souligne la superbe affiche de couleur publiée à cette occasion, cette maison d'édition de Montréal compte à son crédit 984 auteurs, 59 traducteurs et 147 illustrateurs; ils ont produit 1935 titres originaux répartis en 151 collections. Fides se spécialise tout particulièrement dans l'histoire et la littérature du Canada français, la littérature de jeunesse, les ouvrages de didactique, de pédagogie, d'érudition, d'exégèse, de morale, de pastorale, de spiritualité, sans oublier les moyens de communication sociale.

I

Cinquante ans de Présence à notre culture 1937-1987: tel est le titre du Cahier spécial de 70 pages qui a paru dans *Le Devoir* du samedi 14 mars '87. Il porte sur les sujets suivants, dont tout chercheur ne pourra manquer de faire son miel: La renaissance culturelle des années trente. La passion ordonnée de la lecture. La congrégation de Sainte-Croix. Aux quatre vents de l'histoire. L'évolution religieuse du Québec. La transmission du patrimoine littéraire. Les circuits intégrés de la communication. La multiple splendeur de l'image. Sur toute la gamme, Hommage au père Paul-Aimé Martin, c.s.c., fondateur et animateur (1937-1977) de la maison, à Maurice Dubé, c.s.c., directeur général des Éditions (1978-1983) et à madame Micheline Tremblay c.s.c., qui dirige depuis 1983 la destinée des Éditions Fides. Cahier abondamment illustré, truffé de chroniques, de dates, d'encarts, de renseignements, de statistiques. Il fait revivre un

passé récent, encore tout chaud, que les jeunes de 20 ans, trop souvent portés à croire que le monde a commencé avec eux, auraient tout intérêt à connaître et que les gens de 50 ans et plus se rappellent avec fierté, nostalgie et reconnaissance.

II

Historique des Éditions Fides 1937-1987 est un collectif dû à la plume de Guy-Marie Bertrand, c.s.c., Roland M. Charland, c.s.c., Ghislaine Roquet, c.s.c., Henri-Paul Sénécal, c.s.c. Une fort élégante brochure de 60 pages, présentée sur papier glacé et ornée d'illustrations claires et nombreuses. Elle comprend quatre parties respectivement intitulées Fides 1937-1962; 1962-1977; 1977-1983; 1983-1987. Suit la table des illustrations et des photographies. «J'aime ce qui naît» se plaisait à répéter Paul Valéry. Il aurait pu ajouter: «et ce qui grandit». Le lecteur aura tôt fait d'éprouver ce vif sentiment en lisant d'affilée cet *Historique*. Tout a commencé par le premier numéro de *Mes Fiches* (1937-1969), car la Maison Fides est née de ce périodique qui visait à «promouvoir l'humanisme intégral et l'ordre social chrétien par le moyen de publications et de documents, et par une organisation chrétienne des lectures».

Fides a essaimé au Brésil, aux États-Unis, en France, au Canada (Alberta et Manitoba), a fondé, entre autres, l'École des bibliothécaires de l'Université de Montréal (1937), la revue *Lectures* (1946-1966), deux revues pédagogiques, *L'Élève et le Maître*, *Notre Temps* (1953-1956), hebdomadaire culturel et social. Fides a même eu pignon sur rue boulevard Dorchester pendant 15 ans (1964-1979), occupant alors un immeuble de sept étages; de quoi faire sécher d'envie ou de jalousie les autres éditeurs de Montréal. Et puis, survint la récession, suivie de la relance en cours qui se poursuit méthodiquement depuis cinq ans. La direction de cette grande maison d'édition est assurée, depuis août 1983, par madame Micheline Tremblay, c.s.c., bardée de diplômes en éducation, en philosophie, en théologie, voire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal.

Cet *Historique* est une intéressante et vivante rétrospective qui rappelle objectivement un demi-siècle de présence à notre culture.

III

La Bibliographie des Éditions Fides 1937-1987, dressée et présentée par Jean-Rémi Brault, est un imposant et solide ouvrage de documentation et de référence qui fait honneur tout ensemble à son auteur et à la maison d'édition elle-même. Ce fort volume de 302 pages, dont Gilles Boulerice a dessiné l'élégante maquette de la couverture et Helvetigraf a assumé la composition et la mise en pages, témoigne hautement de la fidélité de Fides à l'objectif initial de son fondateur, le père Paul-Aimé Martin, c.s.c., et de ses collaborateurs pendant 50 ans, qui était et est encore de répandre l'humanisme intégral. J.-R. Brault écrit dans sa Présentation: «Le grand nombre d'ouvrages publiés dans les divers secteurs des sciences religieuses s'inscrivent dans une trajectoire de fidélité aux objectifs initiaux. Au service surtout de l'Action catholique durant la décennie 1940, Fides a graduellement élargi le champ de ses préoccupations... Mais la politique éditoriale de cette maison d'édition ne s'est pas confinée au secteur strictement religieux. Fidèle aux objectifs humanistes qui, dès 1937, étaient sous-jacents à la publication de *Mes Fiches*, Fides a offert, tout au long de ses cinquante années, une variété impressionnante de collections aussi bien en sciences sociales, économiques et politiques qu'en littérature et en histoire. À une époque où les presses universitaires n'existaient pas au Canada français, les Éditions Fides ont joué un rôle important, en acceptant de publier des ouvrages savants de qualité, et ont inauguré des collections devenues prestigieuses.»

On ne saurait mieux dire. Le volume comprend, outre la liste des ouvrages dressée année par année, de 1937 à 1986 inclusivement, la liste des auteurs et celle des titres, puis la liste des auteurs d'avant-propos, d'introductions, de préfaces, de présentations. Suivent trois listes: celles des collections, des illustrateurs et des traducteurs. Bibliothécaires, chercheurs et lecteurs y trouveront une mine de renseignements précieux. Il ne faudrait pas s'étonner, cependant, de trouver coquilles et omissions dans un ouvrage de ce genre où fourmillent tant de noms propres, de titres de livre et de collections. Se tromper est humain, *errare humanum est*. Même *Le Robert* est fautif. Ainsi, dans la liste des auteurs ne figurent point Pierre Chiminelli et Josée Ranger. De même, parmi les préfaciers, je ne vois point les noms de Léon

Désy et d'E.M. Brassard; parmi les illustrateurs manquent Odette, Marcel Plamondon, Jean Leonard, A.M. Brody. Quelques coquilles: Beck (p. 190) et Bech (p. 222), René (p. 184) et Renée (p. 257) Durocher, Fulvio (p. 175) et Fulvia (p. 296) Testa, Aslanian (p. 170) et Aslonian (p. 293), Gilbert Chivard (p. 49) au lieu de Chinard, Francine Coutune-Lebel (p. 231) au lieu de Couture, Luiz (p. 196) et Luis (p. 255), Michaud (p. 160) et Michaux (p. 295), Q. Decker (p. 199) et R. Decker (p. 214).

Mais ce sont là, je me hâte de le dire, des vétilles qui n'enlèvent rien à la haute qualité de cette *Bibliographie*. Si je les ai relevées en la feuilletant avec soin, ce n'est point pour les monter en épingle, mais plutôt par amour de la vérité, de l'excellence et de la perfection, qualités chères à nous tous. Il eût été si facile de m'en tirer à la légère avec un superlatif flatteur mais mensonger! Loin de chercher noise à son auteur et à la maison, il révèle de part et d'autre la même recherche de l'absolu et de l'idéal. En bref, cette *Bibliographie* marque une date importante dans notre histoire culturelle et révèle des qualités remarquables d'achèvement.



Deux nouveaux livres de Marcel Laflamme

La publication des ouvrages «*Une société en quête d'excellence*» et «*La dimension spirituelle de notre projet de société*» constitue les douzième et treizième volumes de l'auteur pour la période (1976-1987). Les deux recherches visent à édifier une société à notre mesure.

Le premier livre, «*Une société en quête d'excellence*», présente un ensemble de réflexions et de témoignages sur nos pratiques socio-économiques indiquant une réalisation progressive de nos aspirations socio-économiques: une économie plus autochtone, solidaire, participative, humaniste, petit et moyen formats et respectueuse de l'environnement. Par la méthode des cas, sont illustrées quelques-unes des situations offrant autant de pistes aptes à instaurer un projet économique original et conforme à notre culture spécifique. Il sera question alors de l'excellence organisationnelle (Papiers Cascades), de la participation des travailleurs (Produits Cellulaires Waterville Inc.), de nouvelles orientations syndicales (le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec), de la concertation régionale (le sommet socio-économique de l'Estrie), de l'écologie (Récupération Bois-Francis), etc.

Le second livre, «*La dimension spirituelle de notre projet de société*», indique que notre projet de société consiste en un développement intégral sur tous les plans: matériel, intellectuel, technologique et spirituel. Oui, nous pouvons devenir grands aussi au niveau spirituel. La société de consommation prévalante a entraîné une crise de finalité, une crise d'identité, une crise de l'homme lui-même. Comment faire reflourir la joie, l'espérance et l'équilibre chez le peuple québécois? S'appuyant sur l'humanisme chrétien profond chez notre peuple, l'ouvrage indique le cheminement et démontre que l'incarnation d'un projet de société emballant est fort possible à moyenne échéance. Nous croyons que la solution à nos problèmes est en nous, en nos racines, en nos organisations, en nos localités. Ainsi, notre petit peuple

pourrait tracer la voie à de nombreuses autres nations qui cherchent à façonner une société différente de celles que préconisent New York ou Moscou.

Une société en quête d'excellence, par Marcel Laflamme et collaborateurs, Éditions de la Société nationale des Québécois du Centre-Québec, 177 pages; et *La dimension spirituelle de notre projet de société*, par Marcel Laflamme, Éditions Paulines, 221 pages.



SECTION ÉCONOMIQUE

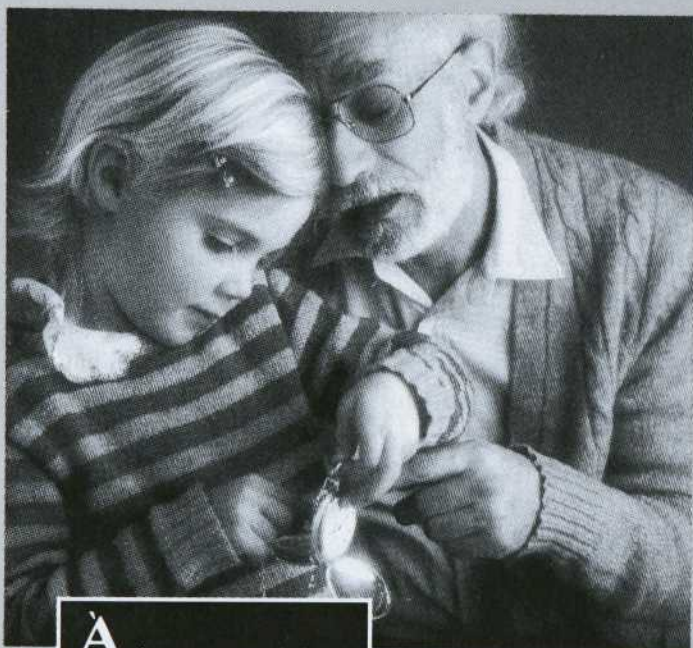
Hommage à la mémoire de Gaston Beaudry

La Prospérité

En cette section de *L'Action Nationale*, Rosaire Morin traite de l'avenir collectif des Canadiens-Français. Le champ d'analyse sera toutefois limité aux thèmes qui suivent:

1. l'accroissement de la population francophone du Québec face au déclin démographique qui s'annonce;
2. l'intégration humaine et productive de 800 000 assistés sociaux et de 400 000 chômeurs;
3. l'insertion sociale et professionnelle de 500 000 jeunes québécois vivant en difficultés;
4. la croissance économique des Canadiens-Français face à l'essor des entreprises étrangères;
5. le développement du milieu par le milieu illustré par le récit de troupilles et de réussites merveilleuses qui méritent d'être connues;
6. le rappel d'actualité au fil des événements.

• • • • •



À chaque passage de la vie
... nos besoins de protection
évoluent.

Tous nous avons besoin de services de protection diversifiés bien adaptés à ce que nous vivons.

Tous nous recherchons de bons conseils, de bonnes solutions et la sécurité qui nous convient. *

L'Assurance-vie Desjardins nous offre ce service-conseil et une protection adaptée à nos besoins.



**Assurance-vie
Desjardins**

à chaque passage de la vie

Des trouvailles et des réussites merveilleuses

par ROSAIRE MORIN

Dans un monde surexcité et à l'écoute de nouvelles sensationnelles, il est rafraîchissant d'observer les expériences heureuses vécues autour de soi. En une période d'essor technologique et de productivité accrue, il est agréable de constater que des gens du peuple sont encore capables d'un travail ordinaire accompli avec efficacité et humanisme. Alors que l'État envahisseur distribue à tous vents des prestations aux entreprises et aux individus, il est réconfortant d'apercevoir des personnes qui bâtissent elles-mêmes leur propre avenir.

Cette chronique se veut une brise adoucissante. Elle félicite les artisans de leurs réussites. Elle vise un effet d'entraînement qui serait bénéfique à des personnes en difficulté.

Coopérative de fabrication «Les Cuirs Valois»

Les Cuirs Valois, c'est l'histoire intéressante d'un groupe de femmes (douze femmes et 2 hommes)!

En janvier 1983, à Acton Vale, la fabrique «Cuirs Acton» ferme ses portes. Les ex-employés font face au cauchemar du chômage. Les chances de retrouver un emploi dans leur secteur sont très minces. Deux hommes et douze femmes, dont Madeleine Ménard, ancienne comptable et contrôleur de Cuirs Acton, songent à relancer l'entreprise. Chaque personne investit 1 000\$. Le monde capitaliste doute de la réussite et les ressources financières nécessaires deviennent inaccessibles.

C'est alors que le groupe se tourne vers la formule coopérative. Grâce à l'intervention de la Chambre de Commerce d'Acton Vale, la Coopérative reçoit une aide de 55 000\$ du projet «Relais», qui facilite le retour au travail de personnes recevant des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social. L'Office de planification et de développement du Québec a aussi accordé la somme de 23 000\$. Les Cuirs Valois ouvrent leurs portes le 24 octobre 1983.

La Coopérative Les Cuir Valois est une entreprise spécialisée dans la confection de vêtements de cuir de qualité: peau de porc, suède, cuir de vache et d'agneau teints dans une variété de 25 couleurs. Les employés créent et produisent plus de 100 modèles de vêtements et divers accessoires: sacs à main, cravates et ceintures.

La Coopérative réalise un chiffre d'affaires qui dépasse le demi-million\$. Elle emploie 14 personnes-propriétaires et 16 employées couturières. Un projet de travail le soir créerait une dizaine d'emplois supplémentaires. Vingt-cinq distributeurs de commerce en gros offrent les vêtements Valois à travers le Québec. Les ventes sont concentrées dans les Cantons de l'Est et le magasin adjacent à l'atelier d'Acton Vale écoule une partie de la production.

Au travail, le climat est formidable. Les employés sont à la fois les propriétaires. Ils tiennent à la réussite de la Coopérative. Une grande attention est apportée à la qualité et aux tendances de la mode. La polyvalence est de rigueur et réduit les coûts. À titre d'exemple, le patroniste travaille sur la machine à coudre, si elle ne fait pas de patrons et les personnes de bureau aident au magasin dans les fins de semaine.

La formation du personnel est prioritaire. La patroniste a suivi des cours de graduation. La comptable a fréquenté le Cegep et l'Université. La gérante a obtenu un certificat en administration. Chaque employé doit posséder les connaissances de son métier. Une industrie qui marchait jadis sept mois par année et qui avait fermé ses portes fonctionne maintenant douze mois par année, depuis la relance.

L'avenir semble prometteur. La Coopérative possède une excellente renommée. Reconnue l'entreprise de l'année au Gala Valoris de la Chambre de Commerce, elle est finaliste aux Mercuriades 87. Actuellement, des travaux d'agrandissement et d'immobilisation sont en cours. Après avoir consolidé sa présence dans les Cantons de l'Est. Les Cuir Valois se lancent à la conquête du marché métropolitain.

Boulot Vers

À Montréal, rue Moreau, une initiative valable entreprend sa quatrième année d'activité. Boulot Vers est une entreprise

sans but lucratif. L'organisme travaille à l'insertion sociale de jeunes décrocheurs.

La moyenne d'âge des jeunes accueillis est de 20 ans. La plupart ont quitté l'école en 2^e ou en 3^e secondaire. Six jeunes sur dix vivaient d'assistance sociale et les quatre autres recevaient des prestations d'assurance-chômage. Leurs habiletés sont limitées à des travaux de courte durée.

Quelque vingt-cinq organismes de jeunesse recommandent à Boulot Vers des jeunes qui ont réalisé l'impasse dans laquelle leur vie est engagée. Une sélection est faite selon des critères établis. Il est important que la recherche d'un travail soit une réelle motivation chez chaque stagiaire.

Pour un jeune, la durée d'un stage varie de quatre à six mois. Bon an mal an, quinze stagiaires travaillent à la fabrication de meubles intérieurs et de modules extérieurs de jeu pour les garderies et les commissions scolaires. Les ventes des produits fabriqués ont atteint les 100 000\$ en 1986. C'est un chiffre à augmenter considérablement, mais sans jamais diminuer la qualité de la formation.

Les jeunes vivent dans le contexte du travail de groupe en usine avec toute l'interrelation que le fait représente. Au-delà de l'apprentissage de l'ébénisterie, les jeunes apprennent à prendre confiance en eux-mêmes. Ils développent une conscience sociale et professionnelle. Ils acquièrent l'habitude de la ponctualité et de l'assiduité. Ils comprennent mieux le fonctionnement d'une entreprise, son rôle et ses exigences. La semaine de formation et de travail est de quarante heures. La rémunération s'accroche au salaire minimum, soit six à sept fois plus que la prestation d'aide sociale à un jeune.

Le dernier mois du stage est principalement consacré à l'identification des points forts et des points faibles de chaque stagiaire. Les connaissances et les habiletés acquises sont évaluées. Une préparation spéciale est accordée en vue de la recherche d'un emploi. Un système de parrainage est même établi.

Les résultats de l'expérience sont concluants. Pour l'année 1986, 42 jeunes ont bénéficié de la formation dispensée. Dix jeunes ont été dirigés pour support et assistance vers des organismes appropriés. Cinq jeunes ont décidé de poursuivre leurs études

pour obtenir éventuellement la certification de la 5^e année secondaire. Vingt-sept jeunes ont trouvé un travail régulier qui, selon l'expérience, s'avère permanent: ébénisterie, construction, manutention, dessin, vente, secrétaire, commis de bureau, chauffeur, etc. Ces jeunes sont sortis du trou. Leur vie ne sera jamais plus pareille. Boulot Vers a amélioré substantiellement leur passage sur la terre des hommes.

RécupérAction Marronniers Inc.

RécupérAction Marronniers est un organisme sans but lucratif établi à Ville-Saint-Laurent. C'est l'un des 38 centres de travail adapté pour personnes handicapées. Ces centres emploient plus de 1 500 personnes atteintes de déficience physique ou mentale.

L'entreprise existe depuis cinq ans. Elle procure du travail à trente-deux personnes, dont vingt-six souffrent de débilité mentale légère. Une rémunération raisonnable est accordée à ces travailleurs. En fin d'année, à même les surplus réalisés, des bonis sont versés aux employés. Après un stage dont la durée varie selon la capacité d'apprentissage de chacun, la personne handicapée accède au marché du travail. Voilà une excellente formule d'insertion sociale et professionnelle.

RécupérAction Marronniers est spécialisée dans la récupération du papier. Près de deux cents entreprises collaborent à l'initiative. Deux camions recueillent, chaque mois, 500 tonnes de papier. Ces rebuts, après avoir été triés, sont vendus à des usines de recyclage.

L'entreprise occupe une superficie de 12 000 pieds carrés. L'espace actuel est insuffisant et un agrandissement est devenu nécessaire. Le volume d'affaires dépasse les 600 000\$ par année. La direction s'oriente vers l'autofinancement. Subventionné à 70% en sa première année d'opération, l'organisme se satisfait présentement d'un octroi correspondant à 30% de son budget. Ces résultats sont excellents, si l'on considère que les employés souffrent d'un handicap qui diminue la productivité de 25 à 50%, en comparaison de travailleurs en pleine santé.

Certes, une aide plus considérable faciliterait l'expansion de l'entreprise et l'embauche d'un plus grand nombre de personnes handicapées. Toutefois, le gouvernement ne comprend pas

encore qu'il sauverait de l'argent à moyen terme, s'il permettait à des personnes déficientes de développer leurs habiletés et de s'intégrer au marché du travail. Nos gouvernants travaillent à court terme, à l'instar des pompiers sur les lieux d'un incendie. La prévention sociale ne gagne pas d'élections.

Mais la récupération de 6 000 tonnes de papier par année présente des avantages additionnels à la valorisation des personnes. Entre autres, elle évite la coupe de 200 000 arbres. C'est une immense forêt que RécuperAction Marronniers reproduit à tous les douze mois. L'industrie de la récupération et du recyclage vous procure en finalité un papier hygiénique fort utile. Elle vous produit aussi des boîtes de toutes sortes, pour vos céréales et pour vos souliers... Réjouissons-nous du franc succès des Marronniers.

Service à la communauté de Rousseau Inc.

Le Service à la communauté Rousseau est un organisme communautaire à but non lucratif. Il existe depuis 1981. Son siège social est établi à Rawdon. Il couvre aussi les municipalités de Beaulac, Chertsey, Entrelacs, Saint-Alexis, Saint-Alphonse, Sainte-Béatrix, Saint-Calixte, Saint-Côme, Saint-Donat, Saint-Esprit, Saint-Jacques, Sainte-Julienne, Saint-Lin et Sainte-Marcelline.

L'organisme possède une banque d'environ cent soixante-quinze volontaires qui viennent en aide aux personnes âgées ou handicapées qui sont dans l'impossibilité d'effectuer certains travaux à domicile. Un grand nombre de volontaires sont des étudiants, des chômeurs ou des assistés sociaux. Un léger dédommagement est accordé pour les services rendus à domicile. Les administrateurs assument leurs responsabilités bénévolement.

Les services offerts vont du déneigement à la peinture, au lavage de plafonds et de murs, à la préparation du jardin, au posage des châssis doubles. Les volontaires fendent parfois du bois et le cordent. Selon les besoins, ils préparent les repas, travaillent à l'entretien ménager, tiennent compagnie, aident au lever et au coucher. Les tâches sont multiples. De septembre 1985 à novembre 1986, 809 services ont été rendus pour un total de 7 560 heures de travail volontaire chez 294 personnes âgées et 233 personnes handicapées.

Le Service favorise de plusieurs façons la prise en charge et l'insertion sociale des personnes handicapées ou âgées. Il suscite certaines initiatives pour augmenter leur revenu, si nécessaire. Il vise à mettre sur pied et à développer un service de transport bénévole et volontaire. Il entend promouvoir la condition humaine, sociale et économique des personnes handicapées et âgées du comté de Rousseau. Ce réseau de services multiples bénéficie d'un budget d'environ 5 000\$ par année. Voilà un bénévolat unique et irremplaçable!

Coopérative forestière de Petit-Paris

La Coopérative forestière de Petit-Paris investit 3,5 millions\$ pour relancer une usine de sciage et de rabotage à Milot. Elle acquiert un terrain, elle construit une usine et elle achète les équipements nécessaires. Le projet créera 200 emplois. Cent membres travailleront en forêt et près d'une centaine en usine.

La Société de développement des coopératives garantit 825 000\$ de prêt nécessaire à la capitalisation. L'Office de la planification et de développement du Québec participe aussi à cette relance par le versement d'une subvention de 550 000\$.

Coopérative ouvrière de production Haut Plan Vert

Cette coopérative du Lac-des-Aigles entre dans sa troisième année d'existence. Neuf personnes sans emploi se regroupent pour bâtir une entreprise qui leur assurera un travail permanent. Ils se lancent dans la production de semis forestiers.

Les débuts sont difficiles et le financement est d'un accès presque impossible. La part sociale de chaque membre et de 5 000\$. Cinq sociétaires ont endossé un prêt de 50 000\$. Ils sont probablement les coopérateurs québécois les plus impliqués financièrement. La Caisse populaire de Saint-Jean de Dieu et la Fédération des caisses populaires du Bas-Saint-Laurent ont aussi participé au financement du projet.

Un complexe de six serres a été bâti durant les journées froides de novembre 1985. Depuis, la production de semis est régulière. Un second volet s'est ajouté à la première activité. La coopération a obtenu des contrats de reboisement.

Les membres ont suivi des cours de sécurité et de premiers

soins relatifs au reboisement, aux fongicides, aux pesticides et aux fertilisants. Ils ont dû acquérir les connaissances et l'expertise de la construction, du reboisement et de la production des semis. Le salaire est nettement plus élevé que les revenus de jadis. La motivation au travail est forte. Nul doute que cette coopérative ouvrière connaîtra un franc succès. Sa réussite pourrait inspirer d'autres personnes à ne compter désormais que sur elles-mêmes.

Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire

Depuis novembre 1983, une nouvelle Fédération regroupe un grand nombre de coopératives étudiantes. Elle met l'accent sur l'éducation à la gestion et à la coopération en organisant des programmes de formation. Elle représente les coopératives associées auprès des divers intervenants. Elle diffuse de l'information à ses membres. Elle suscite le développement des coopératives en milieu scolaire.

À l'heure actuelle, une cinquantaine de coopératives sont implantées aux niveaux universitaires et collégial et une trentaine œuvrent dans les écoles secondaires. Ces coopératives exercent leurs activités dans les secteurs des livres et de la papeterie, dans la micro-informatique et dans l'exploitation de dépanneurs, de cafétérias, de boutiques de vêtements et d'écoles de conduite. L'ensemble de ces coopératives étudiantes réalisent un chiffre d'affaires qui atteint les 35 millions\$.

La coopérative étudiante, voilà une école de formation supérieure qui prépare les jeunes à la vie de demain! Il est souhaitable qu'un tel organisme soit implanté dans chaque école, dans chaque Cegep, dans chaque faculté universitaire.

La vie coopérative

Beaucoup de personnes croient encore que les Caisses populaires sont les seules et véritables coopératives québécoises. Sans minimiser leur importance, il faut savoir que le Québec compte 1951 coopératives dont 1445 engagées dans la consommation, 163 dans la production et 343 dans le travail. Même si ces forces ne sont pas suffisamment regroupées et répandues, elles n'en constituent pas moins un tissu social irremplaçable au service des personnes qui ont le plus besoin d'aide, d'entraide et de solidarité

Il est réconfortant d'observer le développement coopératif de la dernière année. En 1986-87, 208 nouvelles coopératives sont nées au Québec. Cent trente-trois groupements s'inscrivent dans le secteur de la consommation: 102 dans l'habitation, 14 en milieu scolaire, et les autres dans la câblodistribution, le monde agricole, le taxi, les services récréatifs, les garderies, l'artisanat, l'aqueduc, les coopératives funéraires...

Soixante-quatorze coopératives de travailleurs ont été créées au cours de la dernière année. C'est un espoir d'avenir meilleur! De plus en plus, des personnes désireuses de se créer un emploi ont recours à la coopération. Ensemble, elles peuvent plus facilement améliorer leurs conditions de vie. Au cours de la dernière année, les travailleurs se sont regroupés dans tous les domaines: production agricole et sylvicole, communications, radio-communications, services-conseil, santé... En 1987-88, espérons que les travailleurs s'engageront plus à fond dans la fabrication de produits en demande sur les marchés...

Quelques questions

L'État a-t-il une capacité illimitée de régler tous les problèmes et de fournir tous les services?

La société québécoise peut-elle porter longtemps le lourd fardeau de prestations sociales de toutes sortes dont les retombées consistent en une diminution de la production et de la consommation?

Comment conjurer la menace de suppression d'emplois que le développement technologique présente?

Est-il impensable et impossible d'utiliser les milliards versés en prestations sociales de chômage pour les remettre aux mêmes personnes, à la condition formelle qu'elles œuvrent à des travaux utiles et profitables?

Peut-on concevoir un régime d'assurance-travail qui garantit à celui qui y contribue un travail convenable et suffisamment rémunéré?



Des milliers de jeunes condamnés au sous-prolétariat

par ROSAIRE MORIN

«Voilà ce que c'est que la misère. On a beau s'en moquer, avoir un corps de cheval pour la supporter, un courage d'esclave pour le travail, elle vous avilit, elle donne le droit aux butors qui ont de l'argent de vous insulter et de vous plaindre!..»

George Sand

Au Québec, malgré des richesses abondantes et un majestueux forestier, malgré un coffre-fort rempli de riches minerais et une puissance hydraulique convoitée, des garçons et des filles vivent dans la pauvreté et la misère. L'opulente société québécoise a produit, toute proportion gardée, le plus grand nombre de jeunes défavorisés qu'ait connu un pays industrialisé. Un jeune sur trois vit sous le seuil de la pauvreté. L'avenir les inquiète et le présent les frappe. Les gouvernements sont incapables de cerner le problème. De toute évidence, ils demeurent impuissants à le résoudre.

Des jeunes vivent dans l'horreur de la misère

Éblouis par les splendeurs de la terre des hommes, la majorité des riches n'aperçoivent pas le monde des jeunes qui vivent, sans avenir, sans espoir, sans rêves, obligés de vivre au jour le jour et préoccupés du lendemain. Pourtant, plus de cinq cent mille jeunes âgés de 15 à 29 ans ont quitté les études et connaissent le pénible fardeau de n'avoir rien à faire. Leur subsistance est assurée par des prestations d'assistance familiale, d'aide sociale ou de chômage. Ces mesures procurent à peine une nourriture suffisante, des vêtements convenables et une maison habitable. Trop de jeunes n'ont plus aucune espérance. «L'habitude du désespoir, disait Camus, est pire que le désespoir lui-même².»

Près de 500 000 jeunes travailleurs ont des revenus inférieurs au seuil de la pauvreté. De ces jeunes, Balzac dirait: «Là règne la misère sans poésie; une misère économe, concentrée, râpée. Si elle n'a pas de fange encore, elle a des taches; si elle n'a

ni trous ni haillons, elle va tomber en pourriture³.» Ce triste spectacle de centaines de milliers de jeunes qui en arrachent pour joindre les deux bouts rappelle les lignes suivantes de Sartre: «Le chômage, ... la misère et la faim ne sont pas des idées. Ce sont des réalités de tous les jours qui sont vécus dans l'horreur⁴.»

D'importantes poches de pauvreté

L'ensemble de la jeunesse québécoise démunie fait partie de ce «20% de la population (qui) possède environ 3,7% des revenus avant impôt contre 5,5% pour la moyenne des pays industrialisés⁵». Notre situation particulière s'explique par divers facteurs.

«Au point de vue régional, d'importantes poches de pauvreté perdurent malgré les efforts gouvernementaux existants. En périphérie, plusieurs zones de dépeuplement s'affaiblissent sous l'effet conjugué des phénomènes tant démographiques, culturels et sociaux, que proprement économiques. Dans les centres-villes de Québec et de Montréal, la concentration d'assistés sociaux que l'on y retrouve risque de voir leur sort s'aggraver sous l'effet des pressions accrues de la demande en besoins résidentiels⁶...»

Sur l'île de Montréal, l'extrême misère ne côtoie pas l'extrême richesse comme dans la plupart des grandes métropoles. Ici, des secteurs privilégiés se sont développés. Citons Westmount, Hampstead, Ville Mont-Royal et certains coins d'Outremont, d'Ahuntsic, de Rosemont... À l'heure actuelle, les familles riches s'établissent de plus en plus dans la banlieue.

Du sommet de leurs somptueux édifices, les cent millionnaires montréalais peuvent certes éprouver une légitime fierté à l'endroit de leur ville, s'ils regardent leurs nouveaux gratte-ciel de construction récente, mais ils n'ont pas de quoi s'enorgueillir, s'ils observent les mansardes et les taudis du centre-ville et de certains quartiers.

J'invite toutes ces personnes à visiter ces logements insalubres qui engendrent la maladie. La porte du sous-sol traversée, on se retrouve dans une pièce où s'entremêlent un poêle à deux ronds, la vaisselle, la lingerie, un vieux matelas et divers articles. En regardant les filles et les garçons qui vivent dans ces maisons délabrées, on remarque leurs traits amaigris, la pâleur de leurs

joues et leur apparence malade. En leur parlant, on apprend qu'ils ont contracté des dettes dont la somme est supérieure à la valeur des biens de la famille.

Ce contexte difficile de vie est imposé au quart de la jeunesse québécoise. Dans de nombreuses villes et municipalités, la pauvreté est concentrée dans des secteurs géographiques bien déterminés. Elle explique en partie l'infinie désespérance du millier de jeunes qui se suicident chaque année.

La pauvreté est troublante pour la conscience

Des sociologues de salons acceptent la pauvreté comme un mal inévitable dans la cité. Ils ont lu Michael Harrington, qui affirme que les pauvres sont pauvres «parce qu'au moment de naître ils se sont trompés de parents, de région, de secteur industriel, de groupe ethnique. Cette erreur commise, peu importe qu'ils soient par la suite des modèles de volonté et de vertu, ils n'ont pour ainsi dire aucune chance de pénétrer dans l'autre Amérique⁷». Aujourd'hui, il est presque criminel d'ainsi raisonner. «Toute société qui considère la pauvreté comme un mal nécessaire, qui refuse de se reconstruire sur des principes qui rendent cette pauvreté impossible, est destinée à disparaître. Et rapidement encore⁸!»

Pour sa part, le philosophe et sociologue Fernand Dumont ajoute la dimension sociale du problème. Pour monsieur Dumont, «être pauvre, c'est non seulement manquer des biens considérés comme essentiels par sa société, mais c'est aussi manquer de participation sociale. C'est alors que le procès mis en route par la pauvreté moderne dépasse le pauvre lui-même pour s'élargir à la condition quotidienne de chacun d'entre nous: il met en cause l'expression sociale des besoins et des aspirations dans la société contemporaine⁹».

Ceux qui acceptent cette notion s'inquiètent de la pauvreté qui les entoure, de la pauvreté du quartier le plus pauvre, de la pauvreté des centres éloignés que la technologie a oubliés. Ils songent surtout aux plus pauvres d'entre les pauvres, à tous ceux qui ne participent d'aucune façon à la vie sociale et à la prospérité de leur milieu. Ils jugent alors qu'être ainsi pauvre au milieu de la richesse est une situation intolérable pour les défavorisés et troublante pour la conscience de la société.

Comment reconnaît-on un pauvre?

Mais, au fait, quels jeunes peut-on qualifier de pauvres? Ce sont les filles et garçons qui ne peuvent manger qu'un repas convenable par jour. Ce sont tous ceux et celles qui doivent quêter du linge auprès de leurs amis et de leur parenté. Ce sont les malades qui ne peuvent se procurer les médicaments nécessaires au rétablissement de leur santé. La pauvreté, pour un jeune, c'est aussi habiter un logement trop petit, surchauffé ou pas chauffé. C'est être obligé d'abandonner l'école pour gagner quelques piastres afin d'aider une mère malade. C'est se priver d'objets de première nécessité que doit posséder chaque personne. C'est vivre dans l'insécurité et sans l'espoir d'un demain meilleur. C'est la pente vers la délinquance...

Pour son temps, Balzac avait défini les traits caractéristiques d'un pauvre: il est «sans un liard, sans espérance, sans pain, sans pension, sans femme, sans enfants, sans asile, sans honneur, sans courage, sans ami, et, pis que cela! sous le coup de lettres de change¹⁰...»

Mais la pauvreté la plus cruelle ne réside pas dans l'absence de biens matériels. Les jeunes filles et les jeunes garçons qui ne peuvent pas participer à la vie sociale de leur milieu parce qu'ils sont dans l'impossibilité matérielle de le faire souffrent davantage de cette incapacité. Ils vivent isolés et coupés de la réalité. J'ai déjà rencontré des jeunes de 16 et 17 ans qui n'étaient jamais sortis plus loin que les cinq ou six pâtés de maisons qui environnaient ce qu'il est convenu d'appeler leur domicile. Des problèmes multiples affrontent ces jeunes.

Ils sont sans expression sociale. Ils n'ont aucun canal par lequel ils peuvent exposer leurs problèmes et faire valoir leurs revendications. Sans voix pour se faire entendre, sans moyen d'action pour se faire une place, ils ne peuvent briser les chaînes d'oppression qui les retiennent dans des conditions de vie qui frôlent la dégradation. Ils ont l'impression d'avoir le monde entier contre eux. Leur solitude effraie leur esprit de vingt ans. L'inquiétude de l'avenir les empêche de vivre normalement. Ces jeunes sont tourmentés au plus profond d'eux-mêmes. Ils sont blessés dans leur dignité humaine. Vivant un mode de vie qui leur est particulier, ils développent des coutumes qui leur sont propres. Ils vivent dans un monde de sous-prolétariat qui risque

de se perpétuer de génération en génération.

Seuls les plus agressifs, et ils ne sont pas nombreux, réussissent à franchir la muraille de la misère pour s'établir dans l'aisance bourgeoise. Lorsque le plus grand nombre de ces jeunes moralement paralysés «renoncent à considérer leur destin personnel comme quelque chose dont ils sont comptables, les destins du siècle fléchissent et mènent le monde aux faillites. Car cette démission en annonce d'autres et les permet¹¹».

Une lutte à finir contre la pauvreté chez les jeunes

L'ensemble de la situation vécue par les jeunes faisait l'objet d'une réflexion profonde du politologue Léon Dion: «C'est sans doute là, écrivait-il, l'une des principales manifestations de la crise actuelle de société; la jeunesse, cette formidable ressource humaine est grandement sous-utilisée. Il est tragique de constater qu'une société qui, dans un contexte difficile, connaîtra au cours des deux prochaines décennies de profondes mutations dans sa culture, son économie, sinon sa politique, se prive à ce point du concours de la jeunesse, ce levain d'idéal et d'imagination créatrice qui, pourtant, devrait remplir un rôle moteur dans la mise au point d'innovations libératrices dans tous les domaines¹².»

Dans cet esprit, la société québécoise doit organiser une lutte à finir contre la pauvreté qui affecte les jeunes et toute la population. La discrimination contre les jeunes existe à un état aigu. Elle grandit à un rythme angoissant. La multiplication excessive des mendiants devient même un péril pour la paix sociale. Toutes les nuances que l'on apporte et toutes les justifications dont les adultes se couvrent pour s'excuser ne font pas disparaître les dangers qui menacent la société. Ce ne sont pas les promesses qui peuvent donner satisfaction aux jeunes qui ont faim. Si les riches ne peuvent pas modérer leurs appétits et faciliter la création d'une société humaine pour tous, il est à craindre l'explosion éventuelle d'une crise sociale qui renversera sur son passage des valeurs authentiques, des biens utiles, des œuvres nécessaires et des institutions essentielles.

Combattre la pauvreté, ce n'est pas travailler à l'augmenter. Pourtant, c'est la rivalité du moment. Les jeunes chômeurs et assistés sociaux doivent payer davantage pour tous les services et

pour tous les produits de consommation. La majorité des jeunes travailleurs vivent sous le seuil de la pauvreté. Non syndiqués, ils ne reçoivent pas les augmentations de salaires des groupes organisés. Néanmoins, ils doivent acquitter leur pain, leur beurre, leur logement, leurs vêtements au prix majoré par la société des riches.

Les jeunes démunis doivent payer pour toutes les améliorations d'une société de loisirs dont ils ne jouissent pas. Ils doivent payer la hausse des prix due au système des cartes de crédit qu'ils ne peuvent obtenir. Ils doivent verser aux fabricants et aux commerçants les intérêts payés aux banques qui ne prêtent pas aux pauvres. Ils souscrivent aux usuriers des sommes considérables. Sans le vouloir, les jeunes gonflent les bénéfices accordés aux grands de la finance. Ils paient surtout en privations, en pauvreté et en misères les largesses d'une minorité de personnes qui s'enrichissent davantage. Les privilèges d'être plus riches ou plus puissants s'exercent trop souvent au préjudice des jeunes... et des personnes moins influentes...

Des conditions préalables

Dans la lutte à la pauvreté, les intentions ne font pas défaut. Le malheur réside dans le fait que les efforts considérables déployés demeurent fragmentaires, dépourvus de cohésion et sans continuité réelle. On n'a même jamais défini d'une façon précise les objectifs d'une authentique insertion sociale et professionnelle des jeunes. On n'a pas prévu l'ensemble des moyens et des étapes à devoir réaliser. À cette tâche d'élaborer des solutions durables pour régler définitivement l'existence normale de personnes humaines il faut soumettre des propositions concrètes et réalisables. Il importe d'y associer les jeunes eux-mêmes. Les solutions valables nécessitent leur participation active. L'intégration à la société ne peut s'accomplir autrement.

L'amélioration matérielle du sort des jeunes, leur intégration dans la société et la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme constituent la base d'une vie sociale juste. La concentration de plus en plus réalisée de la richesse s'oppose carrément aux réformes sociales à apporter. Il y a longtemps que l'on a oublié les magistrales leçons d'Esdras Minville: «En dépit des doctrines individualistes qui imprègnent si profondément nos mœurs, écrivait monsieur Minville, le meilleur état d'une société

n'est pas celui où de gigantesques sommes superflues s'amoncellent entre les mains d'un petit nombre, cependant que la pauvreté et l'indigence sont le partage de la multitude, mais bien celui où, comme disait le philosophe grec, une médiocre aisance est la règle, où la misère ne se fait sentir nulle part, parce que tous les citoyens, quels que soient leur classe et leur milieu, participent à la propriété de l'ensemble¹³.»

Cette notion de l'organisation de la vie sociale s'oppose diamétralement au système actuel qui contribue à enrichir les riches et à appauvrir les pauvres. Cette observation était traduite avec force par Jacques Dofny: «Jamais, disait-il, l'histoire n'a connu autant de riches, jamais non plus elle n'a connu autant de pauvres.» Il terminait même sa conférence avec une certaine brutalité. «Imaginons d'ailleurs un instant, ajoutait-il, que la pauvreté disparaisse complètement et nous pouvons mesurer sans peine quel désastre ceci représenterait pour beaucoup d'institutions ou de positions bien établies. Si la pauvreté ne fait pas le bonheur de toutes les classes, pour certaines, elle y contribue¹⁴.»

1. George Sand, *Correspondance avec Alfred de Musset*, IX, 26 juin 1934, Éd. du Rocher.

2. Albert Camus, *La peste*, p. 200, Éd. Gallimard, 1952.

3. Honoré de Balzac, *Père Goriot*, Œuvres diverses, t. II, p. 852, Éd. Louis Conard, 1940.

4. Jean-Paul Sartre, *Situations*, t. III, p. 210, Éd. Gallimard, 1949.

5. Conseil de planification et de développement du Québec, *Les inégalités socio-économiques et le marché du travail*, p. 9, 1983.

6. *Idem*, p. 11.

7. Michael Harrington, *The Other America*, p. 23-24.

8. Jean Lesage, *La Presse*, 20 septembre 1966.

9. Fernand Dumont, *Le Devoir*, 9 septembre 1965.

10. Honoré de Balzac, *Cousine Bette*, *La Comédie humaine*, t. VI, p. 432, 1949.

11. Daniel-Rops, *Ce qui meurt et ce qui naît*, t. I, p. 8, Collection Présences, Éd. Plon cop., 1937.

12. Léon Dion, *Le Devoir*, 1^{er} août 1983.

13. Esdras Minville, *La politique qu'il nous faut*, A.C.J.C., 1932.

14. Jacques Dofny, «La guerre à la pauvreté de Louis Beaupré», *Cité libre*, automne 1967, Éditions du Jour.

CLAUDE-PIERRE VIGEANT

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3**Don
d'un ami****SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ASSURANCE**425, ouest, boulevard de Maisonneuve,
suite 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711

Tél.: (418) 658-9966

Télex: 051-31726

Guy Bertrand
AVOCAT**Tremblay, Bertrand, Morisset, Bois,
Mignault et Ass.**1195, Avenue Lavigerie, suite 200
Ste-Foy (Québec) G1V 4N3

LE GROUPE **RONA**



...des gens
bien de chez nous!

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	30,00\$	34,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	14,00	18,00
Abonnement de soutien	50,00	54,00
Institutions	30,00	34,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Un magazine chrétien
d'analyse et de
réflexion sur
l'actualité sociale
et culturelle*

Des dossiers

- Les négociations dans le secteur public et parapublic
- La réforme scolaire
- Les nouveaux ministères dans l'Église
- Le travail à temps partiel

Des soirées publiques

- chaque mois un débat sur un sujet d'actualité

Abonnement

1 an (10nos)	12,50\$
à l'étranger	14,50\$
par avion	20,00\$

Non _____

Adresse _____

code postal

8100, St-Laurent, Montréal
H2P 2L9 (514)387-2541

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

Siège social: 134, rue Saint-Charles
Saint-Jean-Sur-Richelieu
J3B 2C3

**De concert
avec la**

vie

Parce qu'elle est consciente de vos obligations qui évoluent sans cesse au rythme de la vie, La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, met sur pied de nouveaux programmes d'assurance dans le but de vous offrir des services toujours mieux adaptés à vos besoins. L'innovation à La Solidarité ne profite qu'à vous!

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie



Siège social: Québec

**Agences: Brossard (2), Chicoutimi, Laval, Montréal,
Rimouski, Rivière-du-Loup, Sainte-Foy (2), St-Georges,
Sherbrooke, Trois-Rivières, Val-d'Or.**

DU GROUPE SOLIDARITÉ · UNIQUE
